

Évaluation des propositions de projets PIL-ADCC

Janvier 2017

Åke Nilsson, Chef d'équipe
Albert Compaoré, Expert en développement rural
Gaussou Koté, Socio-économiste

Ce rapport présente les résultats d'une évaluation de 27 propositions de micro-projets reçus par Mali Folkecenter pour le financement du Programme d'Initiatives Locales d'Adaptation Durable aux effets des Changements Climatiques des communautés rurales vulnérables du Mali (PIL-ADCC), financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (Asdi). Il donne aussi des commentaires sur quelques aspects de qualité importantes (voir l'annexe 1)

L'évaluation de chaque proposition de projet a été faite en fonction de 39 critères (voir TdR pour l'appel à projets). Une note variant de 1 à 5 a été affectée à chaque critère pour signifier le degré de satisfaction du critère :

- La note 1= Très faible
- La note 2= Faible
- La note 3= Passable
- La note 4= Bien
- La note 5= Très bien

Les points ont été ajoutés pour chaque proposition, après quoi ils ont été classés en ordre décroissant. Les 10 propositions les mieux classées sont les suivantes:

Ordre de classement	Numéro de proposition	Points total
1	25	165
2	26	152
3	9	149
4	1	148
5	14	147
6	5	146
7	13	145
8	10	143
9	12	140
9	8	140

Un tableau complet avec des point donnés pour chaque critère pour chacun de ces 10 projets figurent à l'annexe 2, et des fichiers présentant la justification des points donnés figurent à l'annexe 3.

Stockholm et Ouagadougou le 16 janvier 2017

Åke Nilsson
 Albert Compaoré
 Gaossou Koté

Annexe 1 : Commentaires

Il est pertinent de faire les commentaires suivants sur les projets proposés :

1. En général les projets sont très ambitieux au regard de la durée de deux ans accordée.
2. Considérant des durée aussi réduites, il y a beaucoup de risques d'échecs. En deux ans, seuls des projets d'infrastructures communautaires peuvent être facilement réalisés sans de gros risques. Pour tout ce qui concerne le renforcement des capacités techniques et organisationnelles et l'appropriation réelle par les bénéficiaires, il faut beaucoup plus de temps.
3. La plupart des projets concernent l'agriculture, l'élevage et la culture maraîchère . Il n'y pas beaucoup d'innovations pour promouvoir des activités moins sensibles ou moins dépendantes du climat. D'ailleurs le risque climatique n'est pas vraiment bien pris en charge dans la plupart des projets proposés.
4. La plupart de projets n'ont pas proposé de stratégie de poursuite des activités après la fin du financement.
5. Beaucoup de projets n'ont pas prévu d'objectifs spécifiques liés à la gestion efficace du projet ni pour la situation de référence et la notice d'impact environnemental et social.
6. L'approche GAR est très diversement maîtrisée, surtout au niveau de la budgétisation par résultat.
7. Pour réussir a permettre aux groupes marginalisés « d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler » et pour « avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables » les conditions suivantes doivent être remplies :
 - Sécurisation foncière préalable ou pendant la réalisation des projets.
 - Bonne assimilation des techniques enseignées par les bénéficiaires.
 - Critères de sélection des bénéficiaires orientés sur les groupes vulnérables.
 - Disponibilité à proximité de maintenanciers pour assurer le suivi de certains équipements non maîtrisés par les bénéficiaires.
 - Mise en relation d'affaires des producteurs et transformateurs avec des distributeurs.
 - Formation des bénéficiaires en gestion coopérative en vue d'une mutualisation véritable des fonctions communes (approvisionnement en intrants, formations supplémentaires, commercialisation des productions, ...).
 - Appui-conseil régulier des bénéficiaires pendant au moins trois ans par les services techniques et par l'agent chargé du développement économique local de la commune.
 - Formation des bénéficiaires en gestion du budget du ménage : recettes – dépenses – épargne.
8. Tous les projets retenus auront besoin d'un appui pour finaliser les documents de projets et surtout pour affiner la programmation des activités.

Annexe 2 : Tableau des points

/ présenté dans un document séparé/

Annexe 3 : Fiches de justification des points

Titre du projet 1 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES VULNERABLES FACE AUX EFFETS NAGATIFS DES CC DANS LE CERCLE DE GOUNDAM (COMMUNES DE GOUNDAM ET TONKA)

Postulant: ONG ASSAFEDE – ONG AVPIP – Association A. (TSF)

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	<p>ONG ASSAFEDE : 11 projets similaires d'adaptation et d'atténuation dont deux de 40 million et de 69 millions.</p> <p>ONG AVPIP : 18 projets cités dont un seul avec un budget de 28 million. L'ONG semble faire surtout dans le renforcement des capacités. En effet la plupart des projets cités concerne cette thématique.</p> <p>Le troisième partenaire, A(TSF) DE-FEN, est une association apparemment sans expérience. Elle n'a pas donné d'indication de la date de création ; pas de références concrètes, pas de zones d'intervention précise. Elle dispose par contre d'une organisation interne assez élaborée.</p> <p>L'ONG AVPIP a son siège à Bamako, des antennes à Sévaré (Mopti) et à Diré (Kayes) et des points focaux à Kayes, Ségou et Sikasso.</p> <p>L'ONG ASSAFEDE n'a pas signalé de représentations locales mais intervient dans cinq des 8 régions à savoir : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.</p> <p>En conclusion, deux membres du Consortium de l'expérience et des capacités à la conduite du projet.</p>
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	<p>Le consortium compte 3 ONG dont deux ont des compétences avérées en matière d'approche genre dans de multiples projets dont : plateforme multifonctionnelle, mutilation génitale, reboisement et maraîchage, femme et citoyenneté, participation à la vie publique, ...</p>
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	<p>Les projets réalisés en gestion des ressources naturelles, développement agricole (étude sur «<i>la problématique des terres irriguées</i> », protection de l'environnement sont susceptibles de les avoir fait découvrir les questions de conflits. Cette perception est corroborée par la manière dont les questions de conflits ont été traitées dans tout le document de projet. Ils sont les seuls à avoir une stratégie de gestion du projet en cas de survenue d'une crise sécuritaire.</p>

<p>1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)</p>	<p>Leurs expériences avec les projets de CC et autres cités ci-dessus et la participation des maires, des services techniques et autres ne laissent pas de doute sur les compétences dans les approches participatives. Les postulants compte travailler en synergie avec d'autres ONG intervenant dans les localités.</p>
<p>2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition</p>	
<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <p>OG : Contribuer à renforcer la résilience des communautés vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques. <i>Cet objectif est cohérent avec l'OG et l'OS1 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS1 : Les conditions de production sont améliorées face aux effets néfastes des changements climatiques. <i>Cet OS est cohérent avec l'OS2 et R11 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS2 : Les capacités de production des femmes, des jeunes et autres groupes marginalisés ainsi que leur participation au développement local sont renforcées. <i>Cet OS est cohérent avec R12 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS3 : Les questions de résilience sont davantage prises en compte dans les priorités de développement local. <i>Cet OS est cohérent avec l'OS2, R21, R22 et R23 du PIL-ADCC.</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>La seule activité de mitigation dans le projet concerne la fumure organique et la gestion de la fertilité des sols.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p><i>OS2 : Les capacités de production des femmes, des jeunes et autres groupes marginalisés ainsi que leur participation au développement local sont renforcées.</i></p> <p><i>R21. L'accès des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés aux moyens de production est améliorée de 30%.</i></p> <p><i>R21 bis. Les femmes, les jeunes et autres groupes marginalisés sont économiquement moins dépendants.</i></p> <p><i>R22. La contribution des femmes, des jeunes et autres groupes vulnérables à l'essor économique local est améliorée.</i></p> <p><i>R23. La participation des femmes, des jeunes et autres groupes marginalisés dans la gestion des affaires locales et communales est améliorée.</i></p>

<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Exemples d'activités spécifiques prévues.</p> <ul style="list-style-type: none"> - appui au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ; - formations et alphabétisations en gestion et autres ; - formations qualifiantes en teinture, maraichage, menuiserie appui au développement de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ; - appui aux AGR Formation en gestion, nutrition, etc.
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>A priori oui et c'est valable pour toutes les propositions. Des recommandations générales iront dans ce sens</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le projet s'inscrit dans les priorités des plans adoptés dans le cercle et les communes. <i>« Ainsi les stratégies adoptées combinent l'augmentation des moyens de production des populations avec le renforcement de leurs capacités de production et de gestion. (...) ce sont des aménagements agricoles (PIV, PM), la reconstitution du cheptel, la redynamisation de la pêche. Spécifiquement pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, les priorités sont : des formations qualifiantes (teinture, savonnerie, maraichage, menuiserie) et l'accès au crédit pour développer les AGR »</i></p>
<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>L'analyse montre les problèmes genre et les mutations qui se sont opérées depuis que les effets des CC se sont fait sentir à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à l'écart dans les cadres de concertations - Faible accès aux ressources et aux bénéfices, aux prises de décisions - Faible niveau d'instruction - Surcharge de travail car la charge de la famille repose sur les femmes
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, compétence technique, etc. ?</p>	<p>L'atténuation des contraintes passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dotation à ces groupes d'espaces de cultures propres (PI, PM) - La dotation en moyens et facteurs de production performants - La dotation en technologies d'allègement des tâches - L'alphabétisation et la formation - L'amélioration de la représentativité au sein des organes de décision
<p>2.9. Les actions proposées ont-elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Le projet s'adresse aux personnes déplacées pour fait de conflit armé, les associations de jeunes, les groupements de femmes en situation difficile. La possibilité de produire et de se prendre en charge restaurera leur dignité d'être humain.</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>La justification du projet est ainsi résumée : « la Ville de Goundam : capitale céréalière du Mali, jadis la plus arrosée de la région de Tombouctou, Goundam connaît un assèchement du climat qui se traduit par une baisse de la production et de la productivité agricole ; une baisse des activités de pêche et de cueillette et celles des femmes, une réduction des stocks céréaliers de sécurité alimentaire des familles, un allongement de la période de soudure, réduction du nombre et de la qualité des repas, un déplacement massif des populations vers les périphéries des deux villes de Goundam et de Tonka, exode surtout des jeunes ; les femmes et les jeunes sont les plus touchées, discrimination à l'endroit des jeunes et surtout des femmes et des populations d bas statuts quant à l'accès aux ressources (terres, animaux, crédits etc.). Les réponses proposées semblent en cohérence avec ce constat et consistent à consolider les acquis des projets précédents (mais ces acquis ne sont pas cités) par un appui spécifique aux femmes, jeunes et populations à bas revenus, l'accès aux moyens de production, des formations qualifiantes et la mobilisation d'équipes de terrain comportant du personnel féminin.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Oui assurément : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la protection des ressources naturelles sont des activités traditionnelles de la zone du projet.</p>
<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Les CC ont exacerbé les conflits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Litiges fonciers entre agriculteurs - Conflits agriculteurs-éleveurs pour dégât sur récoltes - Conflits entre éleveurs autour des points d'eau <p>La proposition relève que ces conflits sont sporadiques et localisés et n'ont pas beaucoup affecté les initiatives de développement dans la localité.</p>
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>Un rapport de capitalisation sera produit, validé et partagé largement sur place et avec les membres de Reso Climat et les partenaires.</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>Oui, mais les coûts ne figurent pas le cadre logique et certaines conditions préalables ne sont pas renseignées.</p>

<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs spécifiques sont en cohérence avec l'objectif général. Les Résultats attendus sont dans l'ensemble cohérents avec les OS, mais certains résultats sont imprécis et nécessitent des améliorations dans leurs formulations. Certaines activités méritent d'être précisées pour être plus cohérentes avec les résultats attendus. Malgré quelques imprécisions constatées, la plupart des activités concourent aux résultats attendus et aux objectifs.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Si les activités proposées semblent appropriées, leur nombre élevé des activités (31 au total) semble traduire un certain manque de priorités pourtant nécessaire pour s'assurer de l'atteinte des objectifs dans les délais impartis (deux ans seulement).</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Les coûts des activités n'étant pas mentionnés dans le cadre logique, il est difficile de se prononcer. La présentation du budget ne permet pas de s'y retrouver. Il y a une sorte de déconnexion entre le budget et les activités listés dans le cadre logique.</p>
<p>3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?</p>	<p>Le projet est cohérent avec les sous-objectifs suivants du PNPE : (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ; (ii) promouvoir la création d'emplois ; (iii) promouvoir des systèmes de production agricoles durables et des méthodes d'exploitation minière respectueuses de l'environnement.</p> <p>Par rapport au PANA, le projet est cohérent avec l'objectif global qui est de « contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis liés aux changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent un facteur limitant du développement socioéconomique » et l'OS2 : « Renforcer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques par l'intégration de mesures d'adaptation prioritairement dans les secteurs les plus vulnérables ».</p>
<p>3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sécurité foncière attestée par un document avant tout investissement - augmentation des points d'eau pastoraux - appui à la production du fourrage

<p>3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?</p>	<p>Oui :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de ressources humaines endogènes - Responsabilisation des bénéficiaires en planification, exécution et suivi - Responsabilisation des autorités communales pour se substituer éventuellement au postulant - Mise en place d'un comité de pilotage présidé par le maire
<p>3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?</p>	<p>Des réserves quant au nombre élevé d'activités : nécessité de se concentrer davantage sur les plus essentielles ou les plus attendues par les groupes ciblés.</p>
<p>3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?</p>	<p>Avec toutes les mesures prises de sécurisation foncière, de formation et équipement, et compte tenu de la nature des activités (agriculture et élevage), les groupes cibles seront impactés positivement.</p>
<p>3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?</p>	<p>Oui, des indicateurs sont formulés pour les quatre résultats.</p>
<p>3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?</p>	<p>Plusieurs indicateurs sont libellés ainsi : femmes, hommes, jeunes.</p>
<p>3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?</p>	<p>Pas à ce stade. Mais il est prévu une notice d'impact environnemental dont il faudra prévoir la prise en charge des coûts d'un éventuel plan de gestion environnemental et social.</p>
<p>3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA¹ ?</p>	<p>Conformément au renvoi en fin de document, la proposition contribue à l'animation du CIRTA.</p>
<p>4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition</p>	
<p>4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?</p>	<p>Plusieurs actions d'information, sensibilisation et formation sont prévus à l'attention de représentants de tous les acteurs locaux : mise à niveau des acteurs institutionnels sur le projet, ateliers de planification et de suivi, de réflexion genre et changements climatiques, alphabétisation, formation en gestion, techniques de production, ...</p>
<p>4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliquions ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?</p>	<p>La nature même des activités envisagées garantit leur répliquabilité pour peu que des ressources financières soient disponibles. Mais il n'y a pas de stratégie claire de répliquion.</p>

<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Les porteurs du projet envisagent d'appliquer « un cycle continu de planification-exécution-suivi-évaluation –planification permettant une meilleure appropriation du projet, sa pérennisation et la poursuite des activités même en cas d'aggravation de l'insécurité ».</p> <p>Toutefois, aucune disposition précise n'est prise au plan institutionnel (à part le partenariat pour la mise en œuvre) et financier.</p> <p>L'approche participative utilisée pour la formulation du projet, condition nécessaire pour une appropriation par les bénéficiaires n'est pas clairement décrite. L'approche est cependant plus participative au stade de la mise en œuvre et les activités envisagées sont pertinentes.</p>
<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p>La stratégie de gestion du projet en cas de survenue d'une crise sécuritaire est éloquent à ce sujet (cf. 3.7). tout sera mis en œuvre pour une appropriation du projet par les élus en vue de sa pérennisation.</p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>L'une des ONG a des antennes à Tombouctou, zone du projet.</p>
<p>4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Non.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Non, dans la mesure où on ne retrouve pas les mêmes libellés que dans le cadre logique.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Difficile dans ce cas de se prononcer formellement. Cependant les porteurs du projet justifient d'une expérience qui peut rassurer.</p>

Titre du projet 5 : PROJET D'APPUI AUX ORGANISATIONS LOCALES POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'EXTENSION DE LA RIZIPISCICULTURE DANS LES COMMUNES URBAINES DE MOPTI ET SIO, CERCL DE MOPTI, REGION DE MOPTI AU MALI (POLDER-MOPTI).

Postulant :Alliance au Mali pour l'environnement (AMEN)

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	<p>L'Alliance au Mali pour l'environnement (AMEN) est porteuse du projet. C'est une ONG créée le 27 juillet 1992 à Bamako avec pour but de protéger l'environnement pour un développement durable. Met en œuvre l'approche "Ecological Approach to Governance and Local Empowerment - EAGLE - (Approche intégrée de gouvernance écologique locale) ». Intervient dans les communes rurales des bassins versants des fleuves Niger et Sénégal au Mali.</p> <p>L'ONG a mis en œuvre cinq projets au cours des cinq dernières années dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la rizipisciculture. Les budgets vont de 32450\$ à 140000\$ (17 à 77 millions de FCFA) financés par ACIDI, Œuvre Léger (CLO), Fonds canadiens d'initiatives locales (FCIL), Ambassade de Norvège, FIDA.</p>
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	Le postulant est expérimenté : des projets préalablement exécutés ont concerné tous les genres et particulièrement le leadership féminin, l'application de technologies adaptées, la promotion de l'entreprenariat féminin.
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Dans les projets exécutés, l'application de la sensibilité aux conflits n'est pas évidente ; elle l'est plus dans l'analyse des problèmes de conflits et de sécurité dans les régions nord dont celle de Mopti. <i>« les activités d'aménagement des parcelles et de négociation de bail ...pourraient aussi éventuellement faire l'objet de conflit communautaire. ... Il faudrait donc prévoir l'occurrence de ces types de conflits et (...)et anticiper leur prise en charge»</i>
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Le postulant a la capacité à appliquer des méthodes participatives et cela transparaît dans les projets mis en œuvre sur les projets de CC, de pollution, de sécurité alimentaire, ...
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <p>OG : Accompagner l'adoption par les groupements villageois de pratiques et technologies de rizipisciculture résilientes afin de réduire la vulnérabilité des systèmes de production face aux CC : <i>Cohérent avec l'OG et l'OS1 du PIL-ADCC ;</i></p> <p>OS1 : Renforcer la résilience des productrices et producteurs rizipiscicoles des communes rurales de Sio et urbaines de Mopti pour faire face à la variabilité climatique : <i>Cohérent avec le résultat R11 du PIL-ADCC ;</i></p> <p>OS2 : Soutenir les CT de Sio dans leur appui à la production rizipiscicole comme alternative pour la réduction de la vulnérabilité des systèmes locaux de production agropastorale face à la variabilité climatique : <i>Cohérent avec l'OS2 et le résultat R22 du PIL-ADCC.</i></p> <p>Le projet est cohérent avec PIL-ADCC et contribue aux résultats attendus.</p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Non. Seules des compostières sont prévues pour les étangs de pisciculture.</p>

<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p><u>OS1</u> : Renforcer la résilience des productrices et producteurs rizipiscicoles des communes rurales de Sio et urbaines de Mopti pour faire face à la variabilité climatique.</p> <p><u>OS2</u> : Soutenir les CT de Sio dans leur appui à la production rizipiscicole comme alternative pour la réduction de la vulnérabilité des systèmes locaux de production agropastorale face à la variabilité climatique.</p> <p><u>R1</u> : les capacités de production sont accrues du fait de l'accès pour les femmes, jeunes et hommes à des infrastructures aménagées et de qualité pour la production rizipiscicole ;</p> <p><u>R2</u> : les capacités locales de production des femmes, hommes et jeunes sont accrues en rizipisciculture intensive, ainsi que leur accès à des semences de riz et d'espèces d'alevins en quantité et en qualité et diversifiées.</p> <p><u>R3</u> : les capacités de production, de transformation et de génération de revenus des femmes, hommes et jeunes sont renforcées à différents maillons de la chaîne de valeur.</p> <p><u>R4</u> : les mécanismes de suivi, associant les services techniques et de gestion concertée des ressources en eau et terre sont formalisées en vue de prévenir les conflits et de diffuser les bonnes pratiques en matière de rizipisciculture en collaboration avec les CT de Sio et de Mopti.</p> <p>La proposition contient des objectifs et résultats spécifiques groupes marginalisés</p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>2,15 ha de rizipisciculture seront aménagés au profit des 21 bénéficiaires dont 16 femmes. Il est également prévu des formations à leur profit.</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>Il est question que le mode d'exploitation des étangs va être négocié et avalisé préalablement entre les exploitants et les autorités locales et communales afin de leur assurer la sécurité foncière. les parcelles peuvent être individuellement attribuées et les exploitants seront organisés en groupements pour la gestion de leurs parcelles.</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Les projet s'inscrit dans les priorités du PDSEC et l'adjoint au maire confirme dans sa lettre d'engagement « qu'il contribue à la maîtrise d'ouvrage du PDSEC 2016-2020 »</p>

<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>L'analyse montre clairement la place occupée par les hommes, les femmes, les jeunes, les vieux dans la société bozo et présente la zone comme un lieu de passage de migrants Peulhs et Sonrhäi, tous aussi vulnérables.</p>
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, incompétence technique, etc. ?</p>	<p>Oui : la conscience est là que l'accès aux espaces à aménager devront être accessibles aux exploitants (H-F) et sécurisés ; les exploitants (H-F) seront organisés en groupement ; la minorité de jeunes hommes (5/21) dans le groupement se chargeront des travaux pénibles ; ils seront formés et équipés pour la mise en œuvre des activités.</p>
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Absolument : les activités du projet sont de production, de conservation et/ou de transformation et de commercialisation de leurs productions. Il y a de la place dans cette de valeur pour occuper durablement des dizaines de personnes</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Le contexte qui prévaut dans la zone d'intervention du projet se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perturbation du cycle climatique dû aux CC qui fragilise le système de production agricole en particulier ; - la Pauvreté des populations locales due à leur mode de vie nomade ; - la Malnutrition ; - le sous-équipement et archaïsme des équipements de pêche ainsi que des modes de transformation et de commercialisation du poisson; - le faible rendement de la riziculture traditionnelle, <1t/ha/an ; - la baisse des ressources halieutiques. <p>Un rôle actif des femmes dans l'agriculture, notamment dans la filière pêche et plus encore dans les activités de transformation et de commercialisation du riz et du poisson.</p> <p>Des jeunes filles et garçons qui préfèrent vendre leurs forces de travail dans les casiers rizicoles et dans le mareyage ou les travaux domestiques (filles).</p> <p>La réponse du projet est la promotion de la rizipisciculture au profit de 21 producteurs et productrices à raison de 16 femmes contre 5 hommes.</p> <p>Si le choix de la rizipisciculture semble s'imposer, c'est à cause probablement de son potentiel à transformer la vie des femmes et des jeunes en particulier.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Les activités sont traditionnelles locales et seront menées de façon innovante.</p>
<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits agriculteurs/éleveurs : implantation anarchique des champs près des points d'eau et sur les pistes de parcours du bétail - Risques de conflit lors de l'aménagement des étangs et des casiers rizicoles si la question foncière n'est pas préalablement résolue entre les exploitants et autorités coutumières et communales.
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>Oui : un document de capitalisation des acquis et leçons apprises sera élaboré et diffusé par des canaux appropriés et de façon large.</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	

3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?	Oui. Cependant, les coûts des activités ne figurent pas dans le cadre logique.
3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?	Oui. En fait les activités sont très techniques et concernent l'aménagement et l'équipement des 2,15 ha de rizipisciculture. On peut donc dire que les activités participent surtout à la réalisation technique du projet. Les autres activités relatives à l'organisation des bénéficiaires sont plutôt marginales.
3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?	Les activités techniques sont appropriées et réalisables dans la durée. Elles devraient cependant être complétées par d'autres activités tout aussi importantes dont certaines ont été d'ailleurs annoncées dans le corps du texte : <i>forger un modèle économique opérationnel et novateur au niveau local ; réaliser un programme de formation et d'encadrement technique par des personnes ressources ; le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs.</i>
3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?	Oui.
3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?	L'Objectif global du projet est cohérent avec le sous-objectif suivant de la PNPE : assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité. En outre, les résultats (R1 à R3) attendus sont cohérents avec les Objectifs globaux suivants de la PNPE : (i) Assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ; (ii) Promouvoir la création d'emplois ; (iii) Promouvoir des systèmes de production agricoles durables et des méthodes d'exploitation minière respectueuses de l'environnement. Et avec le Programme de maîtrise des ressources en eau. Par rapport au PANA, les objectifs du projet (OG et OS1 et OS2) sont cohérent respectivement avec l'OG, l'OS1 l'OS2 du PANA.
3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	Elle consiste à négocier avec les responsables coutumiers et communaux les espaces à aménager et à attribuer aux exploitants pour une mise en valeur sécurisée. Au cours du projet, une convention et des outils de prévention des conflits seront élaborés
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	Non, une telle stratégie n'est pas mentionnée
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Oui, la nature très technique des activités les rendent réalisables dans les délais.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Un plan de rapportage est proposé, mais devra être complété par les indicateurs de suivi.

3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, les groupes cibles (femmes et jeunes hommes) organisés, engagés, solidaires, devront être impactés positivement.
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	Oui.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	La quasi-totalité des indicateurs sont spécifiques au genre et sont notés : H-F/jeunes.
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non. En outre, la notice d'impact environnemental a été oubliée.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Les activités sont traditionnelles et feront appel à des innovations pour une amélioration des conditions de vie des exploitants et de la communauté
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Les activités de renforcement des capacités concerneront tous les acteurs locaux, sur les techniques de production, de transformation, ... sur les questions de changements climatiques.
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliquions ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	Compte tenu du niveau de technicité très élevé, la proposition n'est pas répliquable sans un appui technique et financier conséquent.
4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables : Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ? Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?	Il s'agit en principe d'une activité rentable qui devrait s'autofinancer. La formation des bénéficiaires est donc capitale. Les services techniques régionaux en collaboration avec la commune pourraient assurer l'accompagnement des bénéficiaires afin d'accroître leur appropriation du projet. Mais il n'y a pas plan explicite à cet effet. Elle reste à construire au cours de l'exécution du projet. Le processus de formulation n'ayant pas été effectivement participatif. On a l'impression d'un projet clé en main.
4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local ?	Un comité de pilotage comprenant les deux communes Sio et Mopti pour la planification et le suivi et évaluation du projet sera mise en place ; les communes s'occuperont de la sécurisation foncière des exploitants
4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté ?	Le postulant siège à Bamako et ne mentionne aucune représentation dans les communes concernées par le projet.
4.6. La proposition informe-t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?	Il est prévu la promotion d'un modèle économique pérenne basée sur la chaîne des valeurs, mais sans aucun détail sur le l'opérationnalisation d'un tel modèle.

5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité	
5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?	Oui.
5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	Oui.

Titre du projet 8 : PRODUIRE ET CONSOMMER SANS PRODUITS CHIMIQUES ET SANS DEGAGEMENT DE GAZ A EFFET DE SERRE DANS CINQ (OS) VILLAGES DE LA COMMUNE DU MANDE- CERCLE DE KATI, REGION DE KOULIKORO.

Postulant : WOÏYO KONDEYE « Espace de réflexion et d'entraide avec les femmes », Bamako

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
<p>1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?</p>	<p>Wo'iyoko Kondeye (Espace de Réflexion et d'Entraide avec les Femmes – EREF) est l'ONG porteuse du projet. Créée le 10 juin 1994 et agréée le 20 octobre 1994 sous le N°509/MAT-S-DNAT, elle se fixe comme but de «Rendre heureux et digne toutes les maliennes et tous les maliens partout sur le territoire national dans tous les domaines du développement».</p> <p>Ses principales références sont les suivantes : Conduite de quatre projets ont été cités d'un coût variant de 2 à 46 millions. Le coût du projet actuel est de plus de 90 millions. En conséquence, les capacités de gestions doivent être renforcées. L'ONG a participé à l'exécution de plusieurs projets et programmes nationaux. En matière de renforcement des capacités, elle a créé un centre de formation pour l'emploi des jeunes filles (CFEJF).</p> <p>Dans le cadre de ce projet, l'ONG est en consortium avec CAFO / RENEDEP, appelé « COWOCARE ». Toutefois le montage institutionnel du projet implique plusieurs acteurs (assez nombreux !) dont les rôles ont cependant été décrits. Le coût de ce partenariat doit être évalué et budgété. En plus de cela, une place de choix est réservée à la Commune de Mandé afin que les mesures d'adaptation innovantes, sensibles à l'approche participative pour la résilience accrue des systèmes écologiques, économiques et sociaux dans les zones les plus vulnérables comme le Mande soient portées de façon pérenne, suivies et démultipliés dans d'autres villages d'autres communes.</p> <p>Au regard de ce qui précède, on peut estimer que l'ONG possède les capacités nécessaires pour la mise en œuvre du projet.</p>
<p>1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?</p>	<p>Le postulant est expérimenté et a même dispensé des formations en genre et développement, IEC/santé et assainissement pour le développement au niveau communautaire, ...</p>

<p>1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?</p>	<p>Au vu de certains projets exécutés, « aménagement pastoral et forestier », « diagnostic participatif », on peut présumer que le postulant a une certaine expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires.</p>
<p>1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)</p>	<p>Le postulant exécuté plusieurs projets de formation/aménagement faisant intervenir la notion de participation : diagnostic participatif, animation en techniques de communication participatives, participation citoyenne, élaboration de plan de développement communal, ...</p>
<p>2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition</p>	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>OG ou But : Offrir une réponse aux besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets des changements climatiques pour les communautés vulnérables, en insécurité totale (production, moyens d'existence, etc.) et qui saisiront cette opportunité pour partager avec tout acteur le voulant les leçons apprises et les expériences positives : <i>Participe de l'OG, et des OS1 et OS2 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS1: Promouvoir les compétences et les capacités techniques en matière de pratiques culturelles, de compostages et de transformation des produits maraichers locaux à cent cinquante (150) femmes maraichères de 06 villages de la Commune du Mandé a raison de 25 par coopérative féminine d'ici fin Juin 2017 : <i>Participe des résultats 1.2, 1.3, 1.4 et 2.1. et de l'OS1 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS2 : Améliorer les compétences de trente femmes, à raison de 05 par Coopérative féminine des 06 villages cibles en techniques de montage et de maintenance des équipements et matériaux d'exploitation du biogaz produit a partir des compostières d'ici fin juin 2018. <i>Participe indirectement aux Objectifs et résultats du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS3 : Favoriser la régénération de trois (3) espèces (en voie de disparition à valeur nutritive et/ ou médicinale) en association avec la production maraichère sur douze (12 ha) a raison de 02 ha par village cible d'ici fin Octobre 2018 : <i>Participe des résultats 2.1 et 2.2. du PIL-ADCC</i></p> <p>OS4 : Permettre un suivi permanent et une coordination efficace permettant de capitaliser les acquis et de promouvoir les innovations à tous les niveaux : <i>Participe des résultats 1.4 et 2.1. du PIL-ADCC</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Les activités « A221: Organiser 01 session de formation de 05 jours en techniques d'installation et de maintenance d'un système de production et d'exploitation du biogaz au profit de 30 Femmes (adultes et jeunes) issues des 06 villages a raison de 05 femmes par village d'ici fin décembre 2017 » et « A311: Reboisement de 12 ha à raison de 12 000 (douze mille) pieds d'espèces en voie de disparition à valeur nutritive et médicinale en raison de 1000 pieds par parcelle maraichère de 2 ha par village cible d'ici fin Octobre 2017 » participent clairement de la mitigation.</p>

<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>La proposition contient des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés : Le projet concerne principalement 150 femmes, adultes et jeunes.</p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Cinq des sept activités prévues sont destinés aux femmes.</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>Les 6 coopératives déjà existantes possèdent chacune 2 ha en propre pour leur production. Les investissements qui seront faits leur appartiendront donc et les autorités locales seront les garantes de cette sécurité et du contrôle des ressources générées.</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le projet comporte des volets production maraîchère bio, transformation/conservation des produits, énergie propre à base de biogaz, reboisement d'essences alimentaires et médicinales. Bref, un projet qui ne peut manquer d'être conforme au PDSEC</p>
<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>Les problèmes ont été posés de façon globale mais l'on perçoit ceux qui touchent les femmes en particulier : utilisation des emballages des pesticides comme ustensiles de cuisine ; l'insuffisance d'infrastructures hydrauliques ; la disparition des plantes alimentaires et le couvert végétal ligneux, le régime foncier coutumier en déphasage avec les réalités actuelles, ...</p>
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, compétence technique, etc. ?</p>	<p>La contrainte espace de production est levée au préalable car les femmes ont en propre 2 hectares par village (6) qui seront aménagés pour en faciliter l'exploitation ; elles bénéficieront de plusieurs formations techniques et sur les changements climatiques.</p>
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Les 150 femmes seront directement employées. Elles auront besoin de bénévoles hommes pour certains travaux ; les produits transformés seront placés auprès de revendeuses qui auront ainsi à s'occuper.</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Le contexte du projet est ainsi décrit : Située à l'ouest de Bamako dans le cercle de Kati, Région de Koulikoro, la commune rurale de Mandé couvre une superficie de plus de 53,225 Km² ou 5322,5 ha pour une population de 30 577 habitants (RGPH 1998) soit une densité de 57 habitants/Km² répartis dans 25 villages. Depuis 50 ans, les sécheresses deviennent plus longues et surtout plus fréquentes. Les effets néfastes des changements climatiques les plus perceptibles sont : la dégradation des sols, la diminution de la biodiversité, l'irrégularité de la pluviométrie, souvent violente et quelque fois meurtrière, l'insécurité alimentaire en termes de quantité et de qualité et un avenir sombre de la sécurité de l'énergie domestique.</p> <p>Quant à la commune de la commune du Mandé, elle est confrontée à des problèmes de développement notoire à l'image de toutes les autres 702 communes du Mali. Ces problèmes sont : le faible revenu des producteurs des différents secteurs ; l'exploitation des emballages des pesticides pour des fins d'ustensiles de cuisine ; l'insuffisance d'eau d'irrigation ; la faible exploitation des eaux souterraines ; l'insuffisance voir le manque criard d'infrastructures et d'équipements sanitaires, scolaires, hydrauliques, routières, et énergétiques, la disparition de plusieurs espèces naturelles alimentaires et médicinales, l'exploitation abusive de la forêt pour le bois d'énergie et de construction.</p> <p>Le projet du consortium : Wo'yo Kondéye/ CAFO/ RENEDEP « COWOCARE », propose une réponse aux besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets des changements climatiques pour les communautés vulnérables, en insécurité totale à travers quatre axes : Amélioration de la qualité des sols, Promotion de l'Énergie renouvelable, L'agroforesterie et un axe transversal.</p> <p>Au regard de ce qui précède, le projet est cohérent.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Assurément, les activités sont traditionnelles avec de l'innovation en plus : brise vents, compostage, biogaz, ...</p>
<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Ces conflits sont récurrents à presque tout le Mali : agriculteurs-éleveurs agriculteurs entre eux au sujet de l'accès aux pâturages, à l'eau et à la terre ; Les femmes échappent à ces conflits car elles sont sécurisées au plan foncier.</p>

2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?	Ce qui est présenté comme une stratégie de capitalisation n'est en fait que la répartition des tâches entre les acteurs impliqués et le fonctionnement des organes de l'ONG postulante. Le partage des résultats et des acquis y figurent mais en deçà de ce qu'est une vraie capitalisation.
3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux	
3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?	Oui.
3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?	Les activités citées participent des résultats attendus. Mais des activités supplémentaires sont nécessaires de notre point de vue. Elles devraient permettre d'opérationnaliser un système de suivi-évaluation, en commençant par l'établissement de la situation de référence, la conduite d'une notice d'impact environnementale et la mise en œuvre d'un plan d'atténuation le cas échéant, de prendre en charge les aspects liés à la gestion des conflits, à la mise en place d'un partenariat permettant de poursuivre les activités et pérenniser les acquis après le financement, etc.
3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?	Les activités prévues sont diversifiées et nombreuses. Ce qui introduit un risque de dépasser le délai imparti. Néanmoins, ces activités sont réalisables dans les délais à condition de prendre en compte le calendrier culturel et culturel pour bien les programmer.
3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?	Oui. Les coûts des activités semblent adéquats.
3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?	Le projet participe clairement de l'OG général et à de l'OS lié à la GRN de la PNPE.
3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire). Par rapport au PANA, le projet participe de l'OG, de l'OS2, 4, 6, 7 et 8, du résultat 2 du secteur agricole Participe et des résultats des secteurs de l'environnement, de l'énergie et de l'éducation.
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Le plan d'action est très succinct et mérite d'être plus détaillé. Néanmoins, au regard du nombre d'activités, il existe un risque que les délais ne soient pas tenus.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Oui. Le plan de suivi-évaluation est bien élaboré.

3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	Les femmes impliquées devraient pouvoir être impactées très positivement
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	Oui.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	Le projet s'adresse principalement à 150 femmes. les indicateurs du cadre logique leurs correspondent.
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Le projet est orienté sur l'amélioration des conditions de vie des populations et fait appel à plusieurs aspects innovants.
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Bien que le thème sur les CC concerne tous les acteurs locaux, la proposition ne mentionne le renforcement des capacités que pour les groupes cibles.
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliquions ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	La nature même des activités ne requièrent pour la plupart qu'un niveau raisonnable de technicités (à part le biogaz). Ce qui laisse supposer leur répliquabilité pour peu que des ressources financières existent.
4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables : Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ? Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?	Il n'y a pas de stratégie de financement après la fin du projet. La commune, les agents communautaires et les services techniques. Mais une stratégie n'est pas clairement exposée. La population est impliquée dans la mise en œuvre par le biais d'agents communautaires.
4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?	La propose parle d'une place de choix pour la collectivité, de la prise en compte des CC dans le PDSEC ; « <i>la mairie : assure le portage politique et stratégique des résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation du PDSEC.</i> » ; le représentant de la commune figure dans le comité de pilotage du projet.
4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?	Le postulant réside à Bamako et ne dit pas s'il a une antenne à Koulikoro ou à Kati.
4.6. La proposition informe-t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?	Non.

5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité	
5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?	Oui.
5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	Oui. Le budget est présenté par résultats et les coûts semblent raisonnables, garantissant un bon rapport qualité/prix.

Titre du projet 9 : APPUI A L'ACCROISSEMENT DURABLE DE LA RESILIENCE DE 200 MENAGES VULNERABLES AFFECTES PAR LES CC DANS DEUX COMMUNES DE LA REGION DE SEGOU (P.A.A.R-200 M.V/SEGOU).

Postulant : Consortium Synergie ACD-AMAPROS

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
<p>1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?</p>	<p>Le projet est porté par le consortium CD-AMAPROS ou consortium « Synergie ». Il résulte de deux ONG dont « Action Couverture Développement (ACD) et « l'Association Malienne pour la promotion du Sahel ».</p> <p>Le Consortium justifie de deux projets dont le Projet de lutte contre le VIH/sida, financé par CORDAID pour un montant de 79 285 669 FCFA et le projet « Action concertée sur la rôneraie à Macina, d'un montant de 4 772 350 FCFA, financé par ACDI à travers Solidarité Canada Sahel.</p> <p>AMAPROS (récépissé N° 360 du Ministère de l'administration Territoriale, Avril 198) pour sa part a pour mission de « Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables et au développement des collectivités territoriales du Mali respectivement par l'auto promotion et le renforcement des capacités institutionnelles. Son but est de contribuer au développement socio- économique des couches vulnérables et des collectivités territoriales en interaction avec la gestion durable des ressources naturelles sur une base de mobilisation communautaire et participative ». Elle justifie de plusieurs projets dont les coûts varient de 165 à 200 millions.</p> <p>ACD créée depuis 1988, justifie de près d'une trentaine de projets et programmes à son actif dont trois projets sont cités avec des coûts de 6 millions, 20 millions et plus de 236 millions.</p>
<p>1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?</p>	<p>L'un des postulants a une certaine expérience dans les approches genre pour avoir pour avoir mis en œuvre deux projets spécifiques pour les femmes et mis en place plus de 300 groupements de femmes</p>
<p>1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?</p>	<p>Les réalisations ne comportent pas de description, seulement les titres des projets réalisés. Ces réalisations dans le domaine de la gestion des ressources naturelles laissent supposer une expérience acquise en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits.</p>

<p>1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)</p>	<p>De même que précédemment, les projets réalisés exigent l'application des méthodes participatives.</p>
<p>2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition</p>	
<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :</p> <p>Objectif global : Contribuer au renforcement des capacités de résilience des communautés bénéficiaires estimées à 1600 habitants dont 900 femmes des communes de Cinzana et de Kamiandougou dans le cercle de Ségou d'ici Octobre 2018.</p> <p>OS1 : Mettre en place un cadre de veille et de concertation fonctionnel en vue de faire face de façon structurée aux effets néfastes des changements climatiques et aux désastres</p> <p>OS2 : Améliorer d'au moins 15% le rendement des terres de culture de 10 groupements de femmes par la mise à disposition et l'adoption d'au moins 3 technologies agricoles d'adaptation aux changements climatiques avant la fin du projet.</p> <p>OS3 : Améliorer d'au moins 20% le revenu de 200 ménages vulnérables par la valorisation des pratiques traditionnelles d'apiculture, de maraichage et de pisciculture.</p> <p>Ces objectifs sont clairement en adéquation avec ceux du PIL-ADCC, notamment l'objectif global, l'objectif spécifique 1 et les résultats R12 et R13.</p> <p>Certaines activités comme l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de préparation et de réponse aux effets néfastes des changements climatiques et aux désastres naturels éventuels dans les communes d'intervention contribuent à l'OS2 et au résultat 2.2.</p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Pas de manière explicite. On peut supposer que la protection des abeilles à travers l'apiculture est une contribution à la mitigation.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Le projet s'adresse essentiellement aux femmes. Tous les objectifs et résultats se rapportent donc à elles.</p>

<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Les activités suivantes sont prévues en faveur des femmes : A211 : négociation de 4 champs école pour les groupements de femmes A212 : clôture en grillage de 4 champs école d'un ha chacun A213 : application d'au moins 3 technologies dans les champs écoles. A214 : application des technologies dans les champs individuels des femmes membres des groupements. A215 : suivi et capitalisation des données des champs individuels des femmes par les ADC. A216 : évaluation des rendements des champs individuels des femmes par les ADC A311 : aménagement de 2 périmètres maraichers d'un ha chacun, A312 : exploitation de 2 périmètres maraichers par les femmes A313 : suivi et évaluation de la production maraichère par les ADC, A314 : commercialisation de la production maraichère Etc.</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>En principe oui car les terres seront négociées et sécurisées au plan foncier et contre les animaux. fortes des actions de renforcement des capacités, elles devront pouvoir exploiter à bon escient les opportunités offertes.</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le postulant ne sait pas si le projet s'inscrit dans le PDSEC et se propose de faire une étude de base pour savoir si l'adaptation aux CC y sont inscrits. Tel ce personnage de théâtre qui faisait de la prose sans le savoir ! Ce qui est sûr c'est que le projet n'aurait pu avoir la caution du maire s'il n'était pas conforme au PDSEC dans une des ses orientations stratégiques sous un autre libellé qui ne mentionne pas forcément les CC.</p>
<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>Le genre est perçu en ces termes : quand bien même que « <i>c'est sur la femme que repose près du tiers des charges de la famille</i> » (soins aux et habillement des enfants, production des condiments), elles sont paradoxalement victimes de la société :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible implication dans les prises de décisions - Difficulté d'accès aux terres fertiles - Retrait des terres quand elles ont été fertilisées

<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, compétence technique, etc. ?</p>	<p>C'est pour briser ce cercle vicieux décrit ci-après que le projet est entrepris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Négociation avec les propriétaires terriens de 4 champs écoles d'1 ha chacun à durée déterminée (minimum 5 ans) - Mise à disposition de paquets technologiques d'adaptation - Transfert des acquis sur leur parcelle individuelle
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Bénéficiaires : 200 femmes et jeunes vulnérables seront directement concernées : 120 femmes sur les périmètres maraichers et 80 pour les AGR.</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Le microprojet est clairement justifié par les effets attendus des CC qui affecteront négativement les pays du Sahel, en particulier le Mali. Il vise à apporter une solution aux différents problèmes liés au système de production agro-sylvo- pastoral dominant, ébranlé par les effets négatifs des changements climatiques qui affectent la productivité et les productions agricoles au sens large. PAAR-200 MV/Ségou, se veut une initiative d'adaptation du système d'exploitation agro-sylvo- pastoral en vue d'accroître la résilience des communautés face aux effets des changements climatiques.</p> <p>Les problèmes qui entravent le bien-être économique et social des communautés ont pour noms : la dégradation des terres de culture par suite d'érosion éolienne et hydrique, la faible production et de productivité des terres par suite d'amendement inconséquent, l'utilisation de semences avariées, les difficultés pour les groupements de femmes d'accéder à des terres fertiles pour leurs activités agricoles dans le cadre de leur développement et autonomisation économique et sociale à cause des pesanteurs sociales, la faiblesse du revenu des ménages consécutives à la faible résilience du système de production aux changements climatiques, l'inadaptation de certaines pratiques traditionnelles (comme la pêche de poissons n'ayant pas l'âge de reproduction, la production de miel par brûlage de la colonie et le maraichage avec des puisards traditionnels ne garantissant pas la sécurité d'eau pour la saison de production) avec l'évolutions climato-écologique etc., la non maîtrise des prévisions pluviométriques par les communautés qui ont perdu tous leurs repères dans ce sens, l'érosion hydrique et éolienne des terres de cultures, la perte des ressources naturelles, la perte de l'agro- biodiversité, la dégradation des ressources environnementales et de l'habitat va de pair avec celle des abeilles en particulier qui pourtant jouent un important rôle de premier plan dans la pollinisation des plantes allogames qui constituent la majorité des espèces cultivées.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Le projet introduira de l'innovation dans des actions que mènent les femmes autrement.</p>

<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Sur les CC et conflits, le projet relève les sources de conflits comme l'amenuisement des pâturages et la disponibilité en eau, la dégradation continue des ressources naturelles. Le postulant a conscience des risques de conflits et de leur impact négatif et préconise des mesures qui sont susceptibles de les prévenir et de les minimiser (cf. 3.6)</p>
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>La capitalisation passera « la documentation des résultats et itinéraires techniques (...)» du projet et le partage en ateliers et sur le site Web de Reso Climat.</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>Oui, partiellement. En effet, le cadre logique ne contient pas d'indications sur les coûts des activités, bien qu'un effort ait été fait pour les regrouper par résultat attendus. De ce fait, le budget n'est pas orienté « Résultats », il est donc difficile de juger de l'adéquation des ressources financières avec les résultats et objectifs poursuivis.</p>
<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Les OS sont cohérents avec l'OG. Les résultats sont cohérents avec les OS mais pourraient être consolidés par d'autres résultats. Les activités sont cohérentes avec les résultats attendus, toutefois, il manque des mesures de prévention et de gestion du risque climatique, notamment en cas de sécheresse ou d'inondation graves. Cette remarque est générale pour tous les microprojets. Toutefois il pourrait être amélioré. En outre, les activités dites « transversales » devraient être regroupées sous un quatrième objectif qui pourrait être ainsi formulé : « Le projet est géré efficacement afin de garantir l'atteinte des résultats et leur durabilité après le financement. De cet objectif découleront des résultats et des activités à inclure dans le cadre logique ». Cette dernière remarque est valable pour la plupart des microprojets.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Le projet apparaît un peu trop ambitieux : quatre objectifs spécifiques et des dizaines d'activités. Seule une mobilisation conséquente de ressources humaines et une planification plus rigoureuse que ce qui est proposée peut garantir l'atteinte des résultats dans les délais impartis.</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Difficile de se prononcer du fait que les activités ne sont pas budgétées dans le cadre logique.</p>

3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?	Les objectifs du projet participent de l'OG et des OS 1c et 1d et de l'OS 3c du PNPE. Tous les objectifs du projet participent de l'OG, de l'OS1, des résultats 11 à 13 et des résultats R21, R22 et R23 du PANA.
3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	La minimisation des risques passe par : - La négociation des parcelles de démonstration - Le prêt de terres à durée déterminée permettant de valoriser les investissements et d'éviter les retraits intempestifs - La mise en place d'un cadre de veille et de dialogue pour la prévention et la gestion des conflits
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire)
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Besoin de mieux préciser le plan d'action en le détaillant davantage. Mais surtout revoir les priorités pour réduire les activités.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Il s'agit d'une esquisse de système de suivi-évaluation qui implique trois niveaux mais qui devra être précisés au début du projet. La situation de référence en début de projet n'est pas mentionnée.
3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	Assurément, les mesures seront prises pour les sécuriser sur leur exploitation en vue de produire, conserver/transformer et commercialiser leurs productions en vue de conditions de vie meilleures.
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	Oui.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	Tous les indicateurs se rapportent aux femmes à qui le projet s'adresse.
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non. Mais il est prévu une notice d'impact environnemental en début de projet.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Oui, le projet vise l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes par un appui à l'adoption des techniques innovantes.
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Tous les acteurs sont concernés par le renforcement des capacités techniques, organisationnelles (groupements, cadre de veille, comité de gestion), ... des bénéficiaires aux élus
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliquions ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	La proposition implique des agents de développement communautaire qui pourrait jouer un rôle clé dans la répliquion des activités dans d'autres villages pour peu qu'il y ait un minimum de moyens. Mais il n'y pas de stratégie claire de répliquion.

<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Pas de mécanisme de financement prévu après le projet</p> <p>Les ADC pourrait jouer un rôle important si des moyens existent, en collaboration avec les services techniques et le représentant du consortium sur le terrain.</p> <p>La démarche d'élaboration du projet n'est pas décrite de manière à montrer son caractère participatif. Les bénéficiaires ont surtout impliqués au stade de la mise en œuvre.</p>
<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p>« tous les projets doivent être politiquement portés par les mairies et doivent contribuer à l'atteinte des objectifs du PDSEC » : interface entre le projet et les populations, mobilisation sociale, conduite des négociations, ...</p> <p>Le projet travaillera à l'intégration des changements climatiques dans le PDSEC</p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>Un des membres du consortium est présent à Ségou ou le projet intervient et pas loin.</p>
<p>4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>La mise en place d'un cadre de veille et de concertation sur le projet est une excellente idée qui renforce le partenariat et qui pourrait favoriser la poursuite des activités après le projet. Mais aucune indication claire n'est faite dans ce sens.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Non.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Le budget n'étant pas orienté « Résultats », il est difficile de juger de l'efficience des options faites pour atteindre les résultats poursuivis.</p>

Titre du projet 10 : APPUI AU RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES POPULATIONS DU DELTA INTERIEUR DU NIGER FACE AUX EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES 11 VILLAGES DE LA COMMUNE URBAINE DE DJENNE, REGION DE MOPTI, CERCLE DE DJENNE.

Postulant : Groupe interdisciplinaire d'assistance pour le développement des communautés

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	<p>Le Groupe interdisciplinaire d'Assistance pour le Développement des Communautés (GRIDAC) est le porteur du projet. Il a été créé le 06 Juin 1997 suivant récépissé N°0374 MATS – DNAT et son accord de collaboration avec le Gouvernement a été renouvelé le renouvelé suivant Avenant N° 0205/000936 du 14 février 2008 MATCL. Il compte 25 membres.</p> <p>Elle a réalisé à ce jour 15 activités dans des domaines divers, mais aucune référence de contrat / projet n'est mentionnée. Néanmoins au regard de cette expérience on peut conclure en sa capacité à conduire le projet.</p>
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	Le postulant a une expérience prouvée en matière de changements climatiques, de développement de l'agriculture et de l'élevage, des activités génératrices de revenus, dans l'appui et la formation aux femmes, ...
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Le postulant possède des expériences en matière de conflits liés à l'accès et à la valorisation des ressources naturelles.
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Les projets ci-dessus mentionnés exécutés par le passé ont fait appel à des connaissances sur les approches participatives appliquées à l'élaboration des PDSEC et dans l'appui à des projets pluri communaux.
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Le projet poursuit les objectifs suivants :</p> <p>OG : Contribuer à renforcer davantage les capacités de résilience des communautés face aux effets des changements climatiques dans les 11 villages de la commune urbaine de Djenne : <i>En cohérence avec l'OG du PIL ADCC.</i></p> <p>OS1: Améliorer les conditions de production agricole de 300 ménages ruraux dans les 11 villages de la commune urbaine de Djenne a travers les actions d'adaptation aux changements climatiques : <i>En cohérence avec l'OS1 du PIL ADCC.</i></p> <p>OS2 : Améliorer les productions vegetales et animales de 300 ménages ruraux dans les 11 villages de la commune urbaine de Djenne a partir d'initiatives d'adaptation aux changements climatiques : <i>En cohérence avec l'OS2 du PIL ADCC.</i></p> <p>OS3 : Améliorer les revenus de 300 ménages ruraux dans les 11 villages de la commune urbaine de Djenne par une valorisation des sources alternatives diversifiées : <i>En cohérence avec l'OG du PIL ADCC.</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Seule l'activité « A115 : Réalisation de 75 fosses compostières, 75 étables fumières et 9 parcs améliorés dans 9 villages » contribue à la mitigation. La proposition contribue donc, tant soit peu, à la mitigation.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Le projet concerne 300 exploitants/exploitantes agricoles (90 femmes et 210 hommes) et se retrouvent dans les objectifs et les résultats de la proposition</p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>La plupart des activités envisagées dans l'agriculture et l'élevage s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Exemples :</p> <p>A321: Formation de 360 producteurs (hommes, femmes) de 180 ménages ruraux des villages de la commune urbaine de Djenné en techniques de production maraîchère, d'embouche, d'aviculture, à l'utilisation des matériels de production.</p> <p>A323: Dotation des producteurs (hommes et femmes) maraichers, éleveurs et aviculteurs en matériels/équipements.</p>

2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?	Tel que présenté, le projet peut permettre aux bénéficiaires d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler.
2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?	Le projet s'inscrit bien dans les priorités du PDSEC au dire du postulant et compte tenu des objectifs, résultats et activités pertinentes du projet.
2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?	Il ressort de l'analyse les points suivants qui auraient gagné à être étayés davantage : - conditions de production défavorables aux femmes et aux jeunes - sous-alimentation, maladies, ... - exode à la recherche de meilleures conditions de vie.
2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, compétence technique, etc. ?	Les mesures suivantes sont proposées : - Encadrer les producteurs ; - Les organiser et les former techniquement
2.9. Les actions proposées ont-elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?	Le nombre de bénéficiaires directs est assez conséquent et à cela s'ajouteront les intermédiaires pour la distribution des productions maraîchères, piscicoles et avicoles.

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Le cercle de Djenne se situe dans le Delta intérieur (DIN) qui est sujet à toutes sortes de pression d'ordre climatique et anthropique. La commune urbaine de Djenne est touchée par les effets néfastes des changements climatiques depuis les grandes sécheresses de 1972. Ces effets néfastes se sont accentués cette année avec des pluies tardives suivies des inondations qui ont immergé les cultures vivrières dans tous les villages de la commune. Cela s'ajoute aux dégradations hydriques dans les zones exondées et inondées de la commune.</p> <p>Les femmes et les enfants dans les ménages vivent dans des conditions précaires famines, sous-alimentation, malnutrition, maladies diverses.</p> <p>Le surpeuplement des animaux dans la commune / le surpâturage, le bouchage des bornes des parcours pastoraux, l'établissement anarchique des champs agricoles et la diminution des ressources naturelles suite aux changements climatiques sont des facteurs qui occasionnent des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la zone.</p> <p>Le Projet semble être cohérent avec le constat fait et est réponse aux effets néfastes des changements climatiques révélés depuis les grandes sécheresses de 1972 et aggravés par des pluies tardives, des inondations, les dégradations hydriques dans les zones exondées et inondées de la commune de Djenné qui fait partie du DIN lui-même érigé en site RAMSAR depuis janvier 2004.</p> <p>Une stratégie de collaboration a été élaborée qui décrit les rôles attendus des différentes parties prenantes identifiées.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Le projet appuie les exploitants dans leurs activités traditionnelles.</p>

<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Les causes des conflits sont notées (les champs sur les pistes de parcours ou à proximité des points d'eau, dégâts sur les cultures, l'occupation des pâturages, ...) mais pas clairement les facteurs explicatifs. Les impacts potentiels ne sont pas analysés mais quelques mesures de prévention/règlement sont préconisées en terme de cadre de concertation, de séances d'information et de sensibilisation, de matérialisation des pistes de parcours du bétail, création de zones tampons pour les éleveurs, matérialisation de pâturages, élaboration des conventions locales de gestion des ressources naturelles</p>
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>La capitalisation est budgétisée et consiste en production de supports de diffusion des résultats du projet auprès des autres organisations rurales et les membres du Réso climat. (ici la note mérite de passer à 2)</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>Oui. Selon notre analyse, les OS sont cohérents avec l'OG mais devraient ou pourraient être mieux formulés. De même, les résultats sont cohérents avec les OS.</p>
<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Oui dans leur ensemble, les activités concourent aux résultats. Cependant quelques remarques : on se demande par exemple s'il faut former 300 producteurs à la production de semences améliorés. Peut-être suffit-il de sélectionner les meilleurs pour en faire des producteurs de semences améliorées.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Les activités sont très nombreuses et concernent plusieurs centaines de bénéficiaires. Il est souhaitable de les prioriser ou de limiter le nombre de bénéficiaires pour les deux ans à venir. Une stratégie de diffusion pourrait être élaborée pour atteindre plus de bénéficiaires par la suite.</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Les activités sont budgétées dans le cadre logique. Toutefois, compte-tenu de nos suggestions, certains objectifs pourraient être revisités avec des conséquences sur les activités et partant, sur le budget. En l'état, cependant, on peut penser qu'il y a une adéquation entre les ressources et les activités programmées.</p>

<p>3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?</p>	<p>Le projet est cohérent avec les sous-objectifs suivant du PNPE : (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité : (ii) promouvoir la création d'emplois et avec les objectifs spécifiques de la composante « gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement en milieu rural (alinéa a à d).</p> <p>Le projet est également en cohérence avec l'Objectif global du PANA et plupart de ses objectifs spécifiques (au nombre de 9), notamment ceux liés à la gestion des ressources naturelles.</p>
<p>3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Il est préconisé ceci : « <i>tous les acteurs seront impliqués à la mise en œuvre des activités, des cadres de concertation seront organisés, des séances d'information et de sensibilisation seront tenues, des actions de synergie seront menées avec tous les acteurs</i> »</p>
<p>3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?</p>	<p>La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire)</p>
<p>3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?</p>	<p>Le plan d'action n'est pas très détaillé au niveau de la programmation. Notre point de vue est que des priorités doivent être établies. Cela s'impose au regard du défi à relever : obtenir une véritable appropriation d'adaptation par les populations rurales en deux ans ?</p>
<p>3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?</p>	<p>Un système de suivi-évaluation est décrit. Il précise les données à collecter mais doit être complété par une description détaillée du système en début de projet. Malheureusement on a omis la réalisation de la situation de référence.</p>
<p>3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?</p>	<p>Ces groupes seront organisés, formés et équipés de manière à se prendre en charge</p>
<p>3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?</p>	<p>Comme pour les objectifs, les indicateurs sont libellés en termes d'H, de F et de jeunes.</p>
<p>3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?</p>	<p>Pas à ce stade. La réalisation de la notice d'impact a été omise dans les activités.</p>
<p>3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?</p>	<p>Projet aux composantes variées aptes à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires et la communauté locale</p>
<p>4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition</p>	
<p>4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?</p>	<p>L'organisation des bénéficiaires, les formations techniques et l'équipement de travail devront pouvoir renforcer leurs capacités</p>

<p>4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliques ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?</p>	<p>Il n'y a pas de stratégie claire de réplique des activités après la fin du projet.</p> <p>Il faudrait envisager son élaboration dès le début du projet.</p>
<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Il n'y a pas de proposition claire de stratégie après le projet quant au financement financier qu'institutionnel.</p> <p>Le Porteur du projet a mis en œuvre une approche participative pour l'identification et la formulation du projet. Ce qui augure d'un minimum d'appropriation par les bénéficiaires.</p>
<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local ?</p>	<p>Les collectivités territoriales sont impliquées de la conception à l'évaluation du projet y compris l'animation des cadres de concertation, l'arbitrage des conflits à naître.</p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté ?</p>	<p>Le postulant a son siège à Bamako, une antenne à Mopti mais n'est pas présente dans la commune de Djenné.</p>
<p>4.6. La proposition informe-t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Non.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Le budget est clairement orienté « Résultats ». En l'état, cependant, il y a adéquation entre les ressources et les activités programmées. Les coûts proposés nous semblent raisonnables. Par exemple : réalisation de 75 fosses compostières, 75 étables fumières et 9 parcs améliorés dans 9 villages avec 4 334 500 FCFA, ou encore, la formation de 300 exploitants/exploitantes agricoles (90 femmes et 210 hommes) sur les techniques de DRS/CES, les techniques culturales et les techniques de production de fumures organiques pour un budget de 2 847 500 FCFA.</p>

Titre du projet 12 : Promotion de la résilience, de l'adaptation et de l'émergence des jeunes ruraux autour des filières agricoles rentable dans la commune de Tienfala

Postulant : Réseau pour le développement intégré, Koulikoro.

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	<p>Le porteur du projet est le réseau pour le développement intégré (REDEVI). Créé le 06 juillet 1999, il bénéficie d'un accord avec le gouvernement qui a été renouvelé le N°0036/001 I 28. Il compte 16 membres.</p> <p>REDEVI justifie cinq projets dans le domaine des CC, mais le coût desdits projets n'est pas indiqué (une annexe annoncée ne figure dans le document de projet).</p> <p>Toutefois, sur la base de cette expérience, on peut dire que l'ONG possède le minimum de capacités nécessaires à la conduite du projet.</p>
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	Le nombre et la nature des projets mis en œuvre ne suffisent pas pour une expérience suffisante dans l'application du genre. Le postulant fait référence à une note de présentation en annexe qui n'a pas été reproduite.
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Idem
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Idem
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <p>OG : Contribuer à réduire la vulnérabilité des communautés face aux impacts des changements climatiques : <i>en cohérence avec l'OG du PIL-ADCC ;</i></p> <p>En cohérence avec l'OS1 En cohérence avec l'OS1 OS1 : Promouvoir la résilience, l'adaptation et l'émergence des jeunes ruraux (filles et garçons) dans les filières agricoles rentables : <i>en cohérence avec l'OS1 du PIL-ADCC ;</i></p> <p>OS2 : Renforcer les capacités des jeunes ruraux (filles et garçons) en organisation/ gestion, en stratégies d'adaptation/atténuation et d'accès à la production et la transformation des produits locaux : <i>en cohérence avec l'OS1 du PIL-ADCC ;</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Non.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>OS</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Promouvoir la résilience, ... des jeunes ruraux (filles et garçons)...</i> - <i>Renforcer les capacités des jeunes (filles et garçons) ...</i> <p>Résultats</p> <p>R1 : <i>04 groupements de jeunes filles/garçons (ou AGR) ou 100 jeunes filles/garçons à travers la commune (soient 25 jeunes filles/garçons par groupements et par secteur) se sont installés dans les filières agricoles porteuses (sésame, fonio, arachide, maraichage et la transformation des produits locaux).</i></p> <p>R2 : <i>12 hectares de superficies sont aménagés pour la production dans les filières agricoles.</i></p> <p>R3 : <i>01 unité de transformation est installée dans la commune.</i></p> <p>R4 : <i>04 groupements de jeunes filles/garçons sont organisés et renforcés en gestion (40 membres) autour des filières agricoles</i></p> <p>R5 : <i>100 acteurs de la commune liés aux filières (groupements de jeunes filles/garçons, élus, autorités, services techniques, société civile) sont formés et se sont appropriés des méthodes et techniques d'adaptation/atténuation au changement climatique, de production dans les filières et transformation des produits locaux.</i></p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Les activités suivantes sont dédiées aux jeunes qui constituent la cible du projet :</p> <p>A1 : Installation de 04 groupements de jeunes A4 : Organisation/gestion des jeunes en associations ou coopératives et GIE de producteurs</p>

2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfiques du projet et de pouvoir les contrôler?	Implication des chefs de villages/coutumiers dans l'attribution des parcelles (sécurité foncière) ; équipements conséquents, formations, ... permettront aux jeunes d'être autonomes.
2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?	L'appui à la promotion des jeunes est un objectif du PDSEC ; le projet adresse <i>les filières agricoles porteuses</i> (production et transformation et commercialisation du sésame, fonio, arachide, produits maraîchers
2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?	Dans la zone d'intervention, les groupes les plus touchés par les conséquences des CC sont les filles et les garçons, sujets à l'exode rural.
2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, incompétence technique, etc. ?	L'organisation des filles et garçons en associations mixtes dans une optique « <i>d'égalité des chances</i> » pour tous ; le renforcement des capacités en organisation, gestion, ... devront lever les contraintes.
2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?	Le projet est créateur de 100 emplois directs dans la production et la transformation ainsi que d'emplois indirects au niveau de la distribution demi-gros et détail.
2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?	<p>Le contexte du projet peut être ainsi résumé.</p> <p>Le Mali comme tous les pays du Sahel a vécu de 1973 à nos jours des sécheresses récurrentes (1973 et 1984), des bouleversements climatiques marqués par de hautes températures, de faibles précipitations, mais aussi parfois de fortes pluies suivies des inondations (janvier 1992 et 2016). Le CC qui ne manifeste ainsi a entraîné une certaine fragilisation des écosystèmes et des couches vulnérables, plus précisément les jeunes qui représentent plus de 65% de la population dans la région de Koulikoro.</p> <p>Le projet est la réponse du réseau et vise à promouvoir la résilience des jeunes et leur adaptation face au changement climatique et leur émergence dans les filières agricoles porteuses telles que la culture du sésame, de l'arachide, du fonio, le maraichage et la transformation des produits locaux.</p> <p>Un partenariat est mis en place pour assurer la réalisation du projet et les rôles sont bien décrits.</p> <p>On peut en conclure que le projet est cohérent.</p>
2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?	La production et les activités connexes sont dans la tradition de la région de Koulikoro

<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'accès aux ressources (pâturages, terres de culture pluviale, terres irrigables) notamment aux femmes et aux jeunes ; - Face aux conflits existants, l'implication de la chefferie coutumière dans l'attribution des parcelles, la réalisation de micro-barrages en vue la maîtrise de l'eau pour l'irrigation, l'abreuvement du bétail, et la recharge de la nappe phréatique, l'élaboration de schéma d'aménagement respectant la charte pastorale et le droit foncier.
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>Rédaction d'un document de capitalisation et large diffusion</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>Oui, mais les conditions préalables ne sont pas décrites.</p>
<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Les activités sont cohérentes avec les résultats attendus. Toutefois, leur nombre est très limité (6 au total). Il faudrait prévoir des sous-activités.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Les activités proposées sont les suivantes : A1 : Installation de 04 groupements de jeunes ou AGR A2 : Aménagement/équipement de 12 ha A3 : Mise en place d'une unité de transformation A4 : Organisation/gestion des jeunes en associations ou coopératives et GIE de producteurs A5 : Formation des acteurs A6 : Suivi-évaluation</p> <p>Ces activités sont pertinentes et réalisables dans les délais impartis.</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Dans le cadre logique, les coûts sont évalués de manière forfaitaire. Cependant, dans le tableau du budget, les activités ont été détaillées et les coûts proposés semblent adéquats.</p>
<p>3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?</p>	<p>La proposition est implicitement en cohérence avec la PNPE, notamment les sous-objectifs suivants : (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ; et (ii) promouvoir la création d'emplois</p>
<p>3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>La proposition ne renseigne pas suffisamment sur la minimisation des risques de conflits : organisation en associations à formaliser ; recours aux autorités en cas de conflits</p>
<p>3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?</p>	<p>Non</p>

3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Le plan d'action devrait être précisé en début de projet pour tenir compte des réalités de terrain. Néanmoins, il est considéré comme réalisable dans les délais.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Un plan de rapportage est proposé, mais devrait être complété par le mode opératoire pour la collecte des données pour renseigner les indicateurs. Il manque aussi situation de référence en début de projet.
3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	Les principaux concernés sont les jeunes ruraux, filles et garçons, groupes vulnérables
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	Oui.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	Autant que les objectifs et les résultats, les indicateurs du cadre logique sont très bien libellés en genre
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non. La NIE est également omise.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Le projet contribue bien à l'amélioration des conditions de vie des jeunes ruraux et de la communauté.
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Tous les acteurs locaux seront concernés par le renforcement des capacités en changements climatiques et en AGR : jeunes filles et garçons, élus, autorités administratives et techniques, société civile
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliques ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	La nature des activités qui ne requièrent une haute technicité est favorable à la réplique pour peu que des ressources soient disponibles.
4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables : Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ? Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?	La commune est engagée à fournir 25% du financement du projet actuel. On peut supposer que son engagement se poursuivra au-delà. La commune semble être le garant institutionnel de la pérennisation des acquis à travers le renforcement de l'appropriation du projet par les bénéficiaires. La manière donc le projet a été élaboré n'est pas clairement décrite. L'appropriation commence avec la formulation du projet. Cependant, au regard du contexte, il n'y a pas de doute que les jeunes vont se l'approprier.

4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?	La mairie assurera la maîtrise d'ouvrage du projet en tant que Co-promoteurs du projet. En plus, elle mobilisera les ressources locales à hauteur de 25%
4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?	Le postulant est présent dans la région mais pas dans la commune.
4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?	Non, pas de manière explicite.
5. Critère d'évaluation de l'efficacité	
5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?	Oui. Dans le tableau du budget, les activités sont très détaillées.
5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	Les coûts proposés nous semblent raisonnables et adéquats pour réaliser les activités dans un bon rapport qualité/prix.

Titre du projet 13 : PROJET D'APPUI A L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE RURALE DE MANDIAKUY DANS LE CERCLE DE TOMINIAN

Postulant : Sahel Eco

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	SAHEL ECO est le porteur du projet. C'est une ONG créée en 2004 (Récépissé N° 0241 MATCL-DNI du 19 Avril 2004) et possède un accord cadre avec le Gouvernement (0440/001977 d u 15 Avril 2008). La mission de Sahel ECO est de travailler avec les populations du Mali et des pays de la sous-région ouest africaine afin d'améliorer leur niveau de vie à travers une meilleure gestion de l'environnement, basée sur les principes de la bonne gouvernance. A ce titre, de 2004 à nos jours, Sahel Eco a exécuté ou est entrain d'exécuter sept projets dans le domaine des changements climatiques. Mais le coût de ces projets n'est indiqué. Néanmoins, au regard de ces expériences, on peut considérer que Sahel Eco est apte à conduire le projet.
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	La revue des projets réalisés ne montre pas une expérience suffisante dans l'application de l'approche genre dans des projets
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Idem pour d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Les projets réalisés exige une expérience en méthodes participatives tout en accroissant les connaissances dans ces méthodes.
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <p>OG : Renforcer la résilience des ménages vulnérables dans les 28 villages de la commune rurale de Mandiakuy dans le cercle de Tominian face aux effets néfastes des changements climatiques : <i>en cohérence avec l'OS1 du PIL ADCC.</i></p> <p>OS1 : Promouvoir des pratiques d'amélioration de la production et de la productivité agricole dans la commune rurale de Mandiakuy : <i>en cohérence avec R11 et R12 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS2 : Renforcer les sources de revenus des femmes dans deux villages de la commune rurale de Mandiakuy : <i>en cohérence avec l'OG du PIL ADCC.</i></p> <p>OS3 : Promouvoir la gestion pacifique des conflits fonciers dans la commune rurale de Mandiakuy. <i>Participe de tous les objectifs du PIL-ADCC.</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Le projet prévoit d'introduire l'agroforesterie et la gestion de la fertilité des sols à travers l'activité A111 : Formation des paysans sur les techniques sur les techniques de : i) collecte des eaux de pluies dans les champs, ii) la promotion de l'agroforesterie dans les champs à travers la régénération naturelle assistée (RNA) ; iii) la conservation des sols et l'amélioration de la fertilité.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>À côté d'objectifs et résultats pour les bénéficiaires pris ensemble, d'autres sont spécifiques au genre</p> <p>OS2 : <i>Renforcer les sources de revenus des femmes dans deux villages de la commune rurale de Mandiakuy.</i></p> <p>R2 : <i>Les sources de revenus des femmes sont renforcées dans deux villages de la commune rurale de Mandiakuy.</i></p> <p>A211 : <i>Équipement de deux périmètres maraichers exploités par les femmes des villages de TioTio en puits maraichers en bassin d'arrosage et en systèmes solaires pour faciliter l'exhaure de l'eau pour le maraichage</i></p> <p>A212 : <i>Formation de 140 femmes formatrices sur les techniques améliorées de production de beurre de karité et de transformation de noix de néré,</i></p> <p>A213 : <i>Équipement de 28 groupements de femmes en petits équipements de travail pour la production de beurre de karité et de transformation de noix de néré</i></p>

<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Oui, les activités suivantes : A211 : Equipement de deux périmètres maraichers exploités par les femmes des villages de TioTio en puits maraichers en bassin d'arrosage et en systèmes solaires pour faciliter l'exhaure de l'eau pour le maraichage A212 : Formation de 140 femmes formatrices sur les techniques améliorées de production de beurre de karité et de transformation de noix de néré, A213 : Equipement de 28 groupements de femmes en petits équipements de travail pour la production de beurre de karité et de transformation de noix de néré</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>Les terres à aménager sont les terres de terroirs des paysans. Les jardins maraichers des femmes existent et doivent être renforcés en équipements hydrauliques et autres. Tout ce monde devrait être à même d'accéder aux bénéfices du projet et les contrôler.</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le projet est conforme aux orientations du PDSEC. Le visa du maire de la commune ne figure pas en annexe qui l'atteste selon le postulant</p>
<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>Oui - la femme n'a pas accès à la propriété foncière - elle est la main d'œuvre dans le champ familial - elle n'a pas de pouvoir sur l'utilisation de la production - les travaux domestiques sont à sa charge Tout cela la rend particulièrement vulnérable</p>
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, incompétence technique, etc. ?</p>	<p>Oui : - Renforcer leurs capacités en maraichage, transformation et conditionnement des productions et du karité - Équiper les périmètres en puits d'eau et les doter de moyens d'exhaure solaires</p>
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Assurément 1860 hommes et 240 femmes sont les bénéficiaires directs ; les bénéficiaires indirects sont estimés à 10 000 hommes et 2 400 femmes</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>L'agriculture est le principal moyen de subsistance de la population de la commune rurale de Mandiakuy. Les changements climatiques constituent un défi majeur pour les agriculteurs et se manifestent par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pluviométries très variables en baisse régulière et imprévisible, pouvant amener des inondations une année et une sécheresse l'année suivante ; - un assèchement précoce des principaux cours d'eau et des mares ; - l'abaissement de la nappe phréatique. <p>Il en résulte une insécurité alimentaire en raison des mauvaises récoltes récurrentes.</p> <p>Ce nouveau projet compte renforcer les acquis engendrés dans le cadre du PAACC/SAHEL en apportant une solution au problème d'eau qui limite encore la pratique du maraichage comme le souhaitent les femmes. Le fait d'associer la gestion des conflits au renforcement de la résilience constitue une innovation du projet.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Les appuis concernent des activités traditionnelles des bénéficiaires dans une optique de modernisation des techniques.</p>
<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Les conflits ont été bien identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'accès à la terre - Conflits de partage des terres entre les ménages d'une même famille - Conflits avec les éleveurs sur les terres et les points d'eau <p>Les impacts potentiels des conflits sur les résultats n'apparaît pas vraiment ; ni les risques de conflits et leur impact sur les résultats.</p>
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>Il est prévu, outre le partage des expériences du projet lors des rencontres des groupes thématiques, « <i>un document de capitalisation du projet sera produit et partagé avec l'ensemble des membres du Reso climat</i> »</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>Oui. La seule insuffisance est que les activités ne sont pas budgétées individuellement dans le cadre logique.</p>
<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Les activités sont pertinentes et concourent aux résultats. Toutefois des précisions dans la formulation de certains résultats et activités sont cependant souhaitables et certaines activités méritent d'être ajoutées. Par exemple, en plus de la diffusion des informations météo, il faut prévoir des conseils aux producteurs.</p>

3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?	Les activités sont suffisamment détaillées et le plan d'action semble réaliste.
3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?	Les activités ne sont pas budgétées individuellement dans le cadre logique en précisant les moyens. Par contre elles sont reprises dans le budget avec des sommes forfaitaires. Cela peut entraîner des risques sous/surestimation.
3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?	A travers les activités d'agroforesterie et de gestion de la fertilité des sols, on peut affirmer que le projet participe des objectifs des deux programmes de référence. Mais plus particulièrement des
3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	Une telle stratégie n'existe. Les projet prévoit une étude sur la typologie des conflits fonciers et la mise en place et formation de la commission foncière sur ses attributions
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire)
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Les activités sont suffisamment détaillées et le plan d'action semble réaliste.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Un plan de suivi-évaluation est décrit qui repose sur la réalisation de la situation de référence et sur les indicateurs du cadre logique.
3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	À priori oui. Cela dépendra des critères qui guideront leur choix vers les communautés vulnérables et non les paysans aisés qui peuvent s'en sortir mieux que les autres sans l'aide du projet.
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	Oui.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	Oui, en ce qui concerne le volet spécifique dédié aux femmes.
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non. En outre la notice d'impact environnemental a été omise.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Le projet vise à accroître les revenus des femmes et des hommes en les aidant à moderniser leurs systèmes de production.
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Le renforcement des capacités va concerner tous les acteurs : producteurs et productrices, élus, membres des COFO, ...
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliquions ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	Aucune stratégie n'est proposée dans ce sens après le projet.

<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?)</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Il n'est pas prévu de poursuivre le financement des activités après le projet.</p> <p>Au plan institutionnel, aucune structure n'est formellement responsable de l'après projet, sauf peut-être la commune.</p> <p>L'approche participative mise en œuvre par le projet n'est pas clairement décrite.</p>
<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p>Les élus communaux : ils sont la caution morale et politique du projet ;, impliqués dans la mobilisation de la population et garant de la pérennité des acquis.</p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>Le postulant a une antenne dans la commune d'intervention du projet.</p>
<p>4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Non.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Les activités ne sont pas individuellement budgétées dans le cadre logique, elles figurent cependant dans le budget avec des sommes forfaitaires.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Le budget n'est pas orienté « Résultats ». Dès lors, il est difficile de juger de l'adéquation des ressources financières avec les résultats et objectifs poursuivis.</p>

Titre du projet 14 : PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE RESILIENCE DES MENAGES VULNERABLES FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE RURALE DE N'GORKOU, CERCLE DE NIAFUNKE, REGION DE TOMBOUCTOU

Postulant : Association Action pour le Sursaut de la Femme Malienne (ASFEM)

Critères d'évaluation	Évaluation de la proposition
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	L'Association Actions pour le Sursaut de la Femme Malienne (ASFEM) est le porteur du projet. Créée le 05/01/2003, elle compte 08 membres. Elle n'a pas d'accord avec le Gouvernement du Mali. Elle a conduit plusieurs activités dans le domaine des CC. Au regard des faits, les capacités de l'association sont considérées comme modestes.
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	L'association est orientée vers l'appui aux femmes et aux enfants et ses réalisations concernent les femmes : foyers améliorés, maraîchage.
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Cette expérience n'est pas évidente dans les projets similaires mais dans l'analyse des conflits et les mesures préconisées pour les prévenir ou les résoudre comme notées plus bas (cf. 2.12, 3.6 et 3.7)
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Des activités telles la RNA, les plantations d'arbres, la gestion décentralisée des forêts, la régénération des bourgoutières sont des activités éminemment participatives
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>Les objectifs du microprojet sont les suivants :</p> <p>OG : Contribuer à renforcer les capacités de résilience des ménages face aux effets des changements climatiques dans la commune rurale de N' GORKOU : <i>En cohérence avec l'OS1 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS1 : La prise en compte des technologies innovantes d'adaptation de l'agriculture aux effets des changements climatiques dans le PDSEC est promue dans la commune : <i>En cohérence avec l'OS2 du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS2 : Les revenus des femmes et des jeunes sont accrus à travers le maraichage dans la commune : <i>En cohérence avec l'O du PIL-ADCC.</i></p> <p>OS3 : L'élevage de petits ruminants adaptés aux conditions locales du climat est amélioré dans la commune : <i>En cohérence avec l'OG, et l'OS1 du PIL-ADCC.</i></p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Non, pas de manière explicite.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p><i>Parmi d'autres objectifs et résultats, il y en a qui sont spécifiques aux femmes</i></p> <p><i>OS2 : Les revenus des femmes et des jeunes sont accrus à travers le maraichage dans la commune</i></p> <p><i>R21: les produits maraichers sont disponibles en toutes saisons dans la commune</i></p> <p><i>Renforcer les capacités techniques des femmes et jeunes en technologies innovantes de maraichage au CIRTA</i></p> <p><i>A211 : Organiser les femmes et les jeunes dans le cadre du maraichage</i></p> <p><i>A212 : Aménager des périmètres maraichers</i></p> <p><i>A213 : Produire les légumes</i></p> <p><i>R22 : les revenus des femmes et des jeunes ont augmenté à travers la valorisation des produits maraichers dans la commune</i></p> <p><i>A221 : Renforcer les capacités techniques des femmes et jeunes en techniques de transformations des produits maraichers</i></p> <p><i>A222 : Transformer les produits maraichers</i></p>

<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Oui, voici quelques activités à titre d'exemples : A211 : Renforcer les capacités techniques des femmes et jeunes en technologies innovantes de maraichage au CIRTA A212 : Organiser les femmes et les jeunes dans le cadre du maraichage A213 : Aménager des périmètres maraichers A214 : Produire les légumes A221 : Renforcer les capacités techniques des femmes et jeunes en techniques de transformations des produits maraichers A222 : Transformer les produits maraichers</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>A priori oui mais ici, le contexte décrit est spécial : ce sont les esclaves (hommes, femmes) qui travaillent. Il y a, comme le dit le postulant, que nobles et esclaves soient traités de façon équitable et les uns ne deviennent pas la main-d'œuvre des autres</p>
<p>2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le projet s'inscrit dans le PDSEC en ce sens qu'il contribue « <i>au développement de l'agriculture et de l'élevage</i> » qui est une priorité de la commune.</p>
<p>2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>L'analyse montre très clairement les problèmes genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non accès à la propriété foncière - Faible pouvoir de décision - Faible pouvoir économique - Défense de fréquenter le marché - Mariage précoce - Etc
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, incompétence technique, etc. ?</p>	<p>Les mesures envisagées pour cela consisteront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conscientiser la population en tenant compte des réalités socioculturelles - L'implication de toutes les catégories sociales de femmes et jeunes (nobles, esclaves) dans les activités du projet
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?</p>	<p>Toutes les couches sociales sont concernées par le projet (hommes, femmes, jeunes, vieux, esclaves, handicapés) : embouche de petits ruminants, production maraîchère, équipement en moulins, séchoirs pour la transformation, régénération des pâturages ...occuperont beaucoup de monde.</p>

<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Les sécheresses récurrentes des dernières décennies ont fortement éprouvé les pays du sahel. Comme partout ailleurs au Mali, les populations de la commune de N'Gorkou ont été durement touchées. L'agriculture et l'élevage dont elles dépendent ont connu et connaissent toujours d'énormes difficultés conduisant à la précarité de leurs conditions de vie : baisse des rendements des cultures, baisse des rendements de l'élevage, manque d'eau, mares et les bourgoutières rétrécies, pâturages et cultures dunaires productifs, insécurité alimentaire, exode rurale. Les inégalités entre l'homme et la femme ainsi qu'entre les esclaves et les nobles sont criardes. Les conflits sont liés généralement à la gestion des ressources naturelles. Avec les changements climatiques les ressources naturelles s'amenuisent d'année en année voire disparaissent dans certains cas ce qui exacerbe les conflits.</p> <p>En réponse, le projet favorisera le maraichage par la formation des femmes et les jeunes aux technologies innovantes de maraichage au CIRTA et par l'installation de système d'irrigation de type « californien » pour l'arrosage des cultures ce qui leur permettra d'avoir des compléments alimentaires, de l'eau potable mais aussi des revenus,</p> <p>Le projet développera un système d'élevage et d'agriculture durable en vue de la réduction de la pauvreté à travers l'introduction et le développement de nouvelles technologies de production d'une part et d'autre part le dialogue avec les élus pour intégrer les technologies d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques dans le PDSEC.</p> <p>Le projet fera le renforcement des capacités des acteurs qui est aussi un rôle joué par les services techniques et les ONG. Ce renforcement des capacités des acteurs est inscrit dans le PDEC qui promeut le développement de l'agriculture et de l'élevage.</p> <p>Une stratégie de collaboration est clairement décrite.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Ce sont des activités traditionnelles qui sont appuyées avec des technologies innovantes.</p>
<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Oui : quand bien même les conflits sont rares dans la zone, la péjoration du climat avec l'alternance entre pluviométrie normale à très excédentaire et sécheresse et les pratiques inadaptées, les ressources sont dégradées et exacerbent la concurrence entre utilisateurs. C'est dans le but d'éviter les conflits et leur impact négatif sur les résultats du projet que l'approche concertée pour la mise en œuvre du projet est préconisée.</p>

2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?	Oui, un document de capitalisation sera produit, validé en atelier et partagé largement par tous les moyens disponibles
3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux	
3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?	Oui.
3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?	<p>Les activités sont cohérentes mais devraient être complétées d'autres activités pour mieux atteindre les objectifs. Par exemple, il faudrait prévoir des activités liées à la gestion des conflits et à la pérennisation des résultats.</p> <p>En outre, les activités 4 à 10 concernent plutôt un autre résultat qui pourrait être ainsi formulé : « Le projet est bien géré et les acquis sont capitalisés et diffusés ». ce sont : A324 : Supervision/ateliers bilans / planification activités ; A325 : Suivi ; A326 : Evaluation à mi-parcours ; A327 : Evaluation Finale ; A328 : Capitalisation ; A329 : Situation de référence ; A3210 : Audit</p>
3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?	Oui.
3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?	Oui.
3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?	<p>Le projet contribue aux sous-objectifs suivants : (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ; (ii) promouvoir la création d'emplois.</p> <p>Egalement à la gestion durable des ressources naturelles à travers l'activité A322 : Régénérer les pâturages.</p> <p>Quant au PANA, le projet contribue clairement à l'OS2 : Renforcer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques par l'intégration de mesures d'adaptation prioritairement dans les secteurs les plus vulnérables.</p>

<p>3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?</p>	<p>Les mesures préconisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appel aux méthodes traditionnelles de prévention et de gestion des conflits - Désignation des bénéficiaires du projet en assemblée générale en fonction de critères propres à chaque village - Choix des sites à aménager impliquera les bénéficiaires et les leaders d'opinion - Concertation avec les villages voisins sur les limites des terres - Lettre d'attribution de parcelles préalable à l'exploitation - Choix du coordonnateur du projet parmi les ressortissants de la zone - Priorités aux entreprises de la zone
<p>3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?</p>	<p>Les deux termes de l'alternative à envisager dans ce cas sont les suivantes à l'issue de l'analyse de la situation conflictuelle :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Le projet continue avec les mêmes objectifs et résultats, avec les changements stratégiques nécessaires ;</i> 2. <i>On appuie les initiatives locales (à travers les élus ou les autorités locales qui sont restés sur place) en relations avec les groupes cibles.</i> <p>Cette démarche semble répondre positivement à la question.</p>
<p>3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?</p>	<p>Oui. Le plan proposé décrit clairement les informations à collecter, les périodicités et les personnes en charge.</p>
<p>3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?</p>	<p>A priori oui mais ici, le contexte décrit est spécial : ce sont les esclaves (hommes, femmes) qui travaillent. Il y a, comme le dit le postulant, que nobles et esclaves soient traités de façon équitable et les uns ne deviennent pas la main-d'œuvre des autres.</p>
<p>3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?</p>	<p>Oui.</p>
<p>3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?</p>	<p>Il n'y a que deux indicateurs qui font référence aux femmes et aux jeunes dans le volet qui leur spécialement dédié (le maraîchage). Le genre n'est pas adressé dans les autres activités susceptibles de les concerner comme l'embouche des petits ruminants.</p>
<p>3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?</p>	<p>Non.</p>
<p>3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?</p>	<p>Absolument, il sera fait appel au CIRTA pour former les femmes et les jeunes en technologies innovantes de maraîchage.</p>

4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Oui : le projet organisera les bénéficiaires, les formera aux techniques innovantes et les équipera pour la mise en œuvre des activités.
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliques ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	Les groupements de femmes impliquées ont le devoir de répliquer les activités et d'assurer la pérennité des résultats. Mais on ne dit pas comment ce sera fait.
<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Au plan institutionnel, ce sont les groupements de femmes qui ont la charge de garantir la pérennité des résultats.</p> <p>Pour la mise en œuvre du projet les bénéficiaires directs des activités seront choisis en assemblée générale villageoise en fonction des critères propres de chaque village. Cela est de nature à éviter les contestations pour le choix des bénéficiaires. Le choix de sites maraichers, de sites de pâturages et bourgoutières à régénérer sera aussi participatif que possible impliquant les bénéficiaires directs, indirects et les leaders communautaires (Imams, chefs de villages, chefs religieux, notabilité etc.). Au moment de l'exploitation des sites les bénéficiaires indirects, les leaders communautaires seront informés pour la vérification des limites des parcelles. Même les villages frontaliers seront informés pour les mêmes raisons.</p>

<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p>Les collectivités territoriales sont impliquées de la conception au suivi et évaluation et capitalisation en vue d'une appropriation des acquis. Elles seront chargées en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De la mobilisation sociale - De la veille à la conformité des actions au PDSEC - Donner quitus pour la réalisation du projet - De donner leur caution morale <p>Impact : prise en compte des technologies innovantes d'adaptation de l'agriculture aux effets des CC dans le PDSEC</p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>Non : siège à Bamako, sans antenne</p>
<p>4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Non. Il manque une stratégie de pérennisation des acquis après le projet.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Oui. Cependant quelques activités ont été oubliées, ce sont : la situation de référence et la notice d'impact environnemental.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Le budget est bien orienté « Résultats ». Les coûts semblent être adéquatement estimés. L'efficacité semble être garantie.</p>

Titre du projet 25 : RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES PETITS PRODUCTEURS RURAUX FACE AUX IMPACTS NEGATIFS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LA COMMUNE RURALE DE SIO" (CERCLE DE MOPTI, REGION DE MOPTI).

Postulant : Organisation pour un Développement Intégré au Sahel

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	ODI a déjà exécuté 12 projets dans le domaine du CC mais aucune indication de l'année ni des coûts desdits projets n'est indiqué. L'ONG posséderait l'expérience et les capacités nécessaires
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	Le postulant a mis en œuvre des projets à contenu genre bien marqué : projet d'appui à la réduction de la vulnérabilité (1230 personnes dont 125 femmes formées en embouche et dotées en fond de roulement), adduction d'eau et mise en place des organes de gestion, projet d'appui à la prise en compte du genre dans la décentralisation
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Trois projets de protection des ressources naturelles ont pris en compte l'élaboration de convention de gestion de ressources naturelles pour prévenir et gérer les conflits.
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Les projets de gestion communautaire durable des gommiers et la gestion communautaire durable de la forêt (...) et son enrichissement en Acacia Sénégal entre autres supposent des compétences dans l'application des méthodes participatives.
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	
2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?	Le projet est cohérent avec les programmes de référence et en particulier avec PIL-ADCC, notamment à travers son objectif global ainsi formulé OG : « <i>Contribuer à améliorer les conditions socio - économiques des couches les plus vulnérables aux effets des CC dans la commune rurale de Sio (cercle de Mopti)</i> ». en effet, cet objectif rejoint l'OG et l'OS1 du PIL ADCC à savoir : OG : « <i>Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales au Mali</i> ». OS1 : « <i>Les capacités de résilience des communautés sont davantage renforcées face aux effets du changement climatique</i> ».

<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>Le projet est cohérent en apportant une réponse aux problèmes décrits dans le contexte. i) l'érosion et l'appauvrissement des sols ; ii) l'assèchement des cultures et la prolifération des insectes et autres nuisibles (striga et mildiou) ; iii) les pertes de semences à cause des semis répétés ; iv) le tarissement précoce des cours et des points d'eau ; v) la baisse des nappes phréatiques ; vi) la réduction du couvert végétal et des pâturages ; vi) la diminution de la biodiversité animale et végétale. Tout cela comme conséquences de la variabilité et des changements climatiques.</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p><i>OS1 : identifier les villages et les producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables aux effets des changements climatiques;</i> <i>R1: 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables aux changements climatiques sont identifiés dans 10 villages de la commune;</i></p> <p><i>OS3 : Former les petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) sur les techniques et stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;</i> <i>R3: 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables sont formés en techniques et stratégies et techniques d'adaptation aux CC ;</i></p> <p>Sont entre autres les objectifs et résultats spécifiques aux groupes marginalisés.</p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Oui :</p> <p>A41 : Agriculture Achat matériels pour traitement de 500 ha de terres agricoles (zaï, compostage, RNA, CES/DRS, agroforesterie ; Achat et distribution d'une (01) tonne de semences améliorées adaptées (riz, niébé, arachide, ...) Réalisation de deux (02) hectares de périmètre maraicher avec quatre (04) puits à grands diamètre pour les femmes; Dotation de 200 femmes en matériels et intrants (semences maraichères) A42 : Elevage/pêche Dotation de 50 femmes en petits ruminants pour embouche ; Dotation de 100 femmes en races de volaille améliorées; Dotation de 10 jeunes en bac de pisciculture familiale</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>Oui mais dans les conditions générales en recommandation.</p>

<p>2.6. Le projet s’inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?</p>	<p>Le projet s’inscrit dans les priorités locales à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’adoption de semences améliorées - La gestion de la fertilité des sols - Les aménagements ruraux avec maîtrise des eaux de surface - La promotion du maraîchage et des AGR.
<p>2.7. L’analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d’intervention et les groupes spécifiques concernés?</p>	<p>Les problèmes du genre ont été bien identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d’accès à la terre, aux équipements et au crédit et par conséquent aux opportunités économiques - Faible pouvoir de prise de parole et d’influer sur les décisions - Violences (excision, sévices corporelles) - Mariage forcé, précoce et lévirat <p>La conséquence les jeunes filles et garçons migrent vers d’autres contrées intérieures et extérieures.</p>
<p>2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l’accès aux sites, incompétence technique, etc. ?</p>	<p>Les mesures préconisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions d’information communication formation des leaders religieux et coutumiers pour un changement de comportement - Création d’emplois pour limiter l’exode
<p>2.9. Les actions proposées ont elles un effet sur la création d’emploi et effet sur la réduction de l’exode et la migration?</p>	<p>Plus de 5000 personnes tous sexes confondus et 200 femmes seront concernés par le projet dans les secteurs du développement rural (agriculture, élevage-pêche, foresterie) et auront des chances d’y faire leur niche durablement.</p>
<p>2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?</p>	<p>Le projet est cohérent en apportant une réponse aux problèmes décrits dans le contexte. i) l’érosion et l’appauvrissement des sols ; ii) l’assèchement des cultures et la prolifération des insectes et autres nuisibles (striga et mildiou) ; iii) les pertes de semences à cause des semis répétés ; iv) le tarissement précoce des cours et des points d’eau ; v) la baisse des nappes phréatiques ; vi) la réduction du couvert végétal et des pâturages ; vi) la diminution de la biodiversité animale et végétale. Tout cela comme conséquences de la variabilité et des changements climatiques.</p>
<p>2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?</p>	<p>Les activités traditionnelles des populations se concentrent dans ces trois sous-secteurs cités ci-après. Le projet les appuiera dans l’amélioration de leur structuration et de leurs conditions matérielles de travail.</p>

<p>2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?</p>	<p>Les conflits identifiés en lien avec les CC sont essentiellement entre agriculteurs et éleveurs pour dégâts sur les cultures dus à l'occupation des espaces de pâture par les champs et les habitations, occupation due au problème de disponibilité d'eau et de pâturages, Ces conflits ne sont pas censés avoir des impacts sur le projet et les risques potentiels n'ont par conséquent pas été évalués.</p>
<p>2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?</p>	<p>Oui : « <i>le processus de mise en œuvre du projet sera documenté</i> » des pratiques porteuses, des informations et connaissances pertinentes et diffusé par des canaux multiples de communication.</p>
<p>3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux</p>	
<p>3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?</p>	<p>L'approche GAR est intégralement maîtrisée et appliquée. Les activités sont bien budgétées par résultats et les détails de coûts de chaque activité est donnée dans le tableau du cadre logique.</p>
<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Le tableau d'analyse de cohérence montre qu'en dépit du nombre élevé d'objectifs spécifiques, (06 au total, la plupart sont en assimilables à des activités), sont cohérents avec l'OG. Il est suggéré de les. Il en de même des résultats (6 au total), qui sont cohérents avec les OS. Les résultats peuvent être mieux formulés. Enfin, 20 activités ont été identifiées dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage de la pêche et de la foresterie ; elles sont cohérentes avec les résultats.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Si la vingtaine d'activités se justifient pas la nécessité d'agir sur tous les fronts, il serait probablement plus judicieux d'établir un ordre de priorité et de se concentrer sur un nombre plus réduit afin de s'assurer qu'elles seront réalisées dans les délais. En général, il faut beaucoup de temps pour mobiliser et organiser les acteurs ruraux pour agir.</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Oui. Les activités sont décrites et toutes budgétées convenablement dans le cadre logique.</p>
<p>3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?</p>	<p>La conformité avec le PNPE se retrouvent dans les résultats R3: 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables sont formés en techniques et stratégies et techniques d'adaptation aux CC et R4: Les productions agricoles et animales de 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) ont améliorées. A ce titre des activités et de formations et d'équipement pour des systèmes de production et de gestion durable des ressources naturelles sont prévues.</p>

3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	La mesure préconisée est l'organisation de rencontres entre leaders communautaires de pasteurs et d'agriculteurs pour l'utilisation de l'espace.
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	La proposition ne renseigne pas sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire)
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Le plan d'action proposé est clair. Toutefois, il devrait prendre en compte le calendrier culturel pour mieux maîtriser les activités, surtout en l'an un qui concentre le maximum d'activités. En effet, on connaît la complexité des questions de résilience.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Un système de suivi-évaluation à deux niveaux (interne avec la supervision du projet et le suivi proprement dit) et externe (avec l'audit et l'évaluation externe) est proposée. Il reste cependant à en fixer les détails opérationnels en début de projet.
3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	Oui dans les conditions inscrites en recommandation
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	La proposition compte au total 5 résultats bien clairs soutenus par des IOV. Ce sont : R1: 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables aux changements climatiques sont identifiés dans 10 villages de la commune; R2: un (01) comité villageois sur les changements climatiques est mis en place dans chaque village d'intervention; R3: 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) les plus vulnérables sont formés en techniques et stratégies et techniques d'adaptation aux CC ; R4: Les productions agricoles et animales de 5 000 petits producteurs (hommes, femmes et jeunes) ont améliorées R5: 10 séances d'IEC sont tenues avec les leaders religieux, les chefs traditionnels et les élus communaux sur les questions genre, R6: quatre (04) rencontres communautaires sont tenues et zéro conflit intercommunautaire (agriculteurs/éleveurs) est recensé pendant la durée du projet.
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	Quelques indicateurs sont dédiés aux femmes et aux groupes vulnérables.
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Non, pas à ce stade. Cependant, il est clairement prévu une notice d'impact environnemental en début de projet.

3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Les activités du projet sont dans des créneaux porteurs et visent l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Pour cela elles contribueront à l'animation du CIRTA
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	
4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	<p>Oui les capacités de tous les acteurs seront renforcées en maints domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - séances de sensibilisation des leaders d'opinion et élus communaux en genre et équité - formation techniques des producteurs en CES/DRS, techniques maraîchères, embouche, aviculture, pisciculture.
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de réplifications ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	La pertinence de plusieurs activités, notamment les formations et l'organisation interne des populations (A11 : Mise en place d'un (01) comite villageois sur les changements climatiques dans les villages d'intervention ; A12 : Mise en place d'un (01) point focal sur les changements climatiques au niveau de la commune, laisse croire en une certaine réplabilité des actions proposées surtout si elles sont couronnées de succès.
<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Une stratégie d'autonomisation bâtie autour des comités villageois pour la mobilisation des ressources financières internes est prévue. Les conditions et modalités de mobilisation des ressources financières internes seront convenues en assemblée villageoise. Les fonds ainsi générés vont contribuer à poursuivre et à refinancer substantiellement certaines activités même après la fin du projet. Le choix technologique semble également en faveur de la durabilité.</p> <p>Parmi les structures capables de poursuivre le projet après la fin du financement, on citera la Commune de Sio, les comités villageois sur le CC et les services techniques de l'agriculture, de l'élevage et des pêches.</p>

<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p>La commune est responsabilisée suffisamment. Elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est le point focal en matière de CC - joue l'interface entre les bénéficiaires et le projet - mobilise les ressources financières complémentaires - participe au processus de suivi et évaluation des activités. <p>De plus les villages verront la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un comité villageois sur les CC
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>Le postulant dit avoir une présence institutionnelle dans la région de Mopti.</p>
<p>4.6. La proposition informe –t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Non, tout cela sera inclus dans le un plan à établir avec les populations.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Oui. Dans ce sens, ce projet constitue un exemple.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Les coûts proposés semblent raisonnables : exemple : aménagement de 2ha de périmètres maraichers équipés de quatre puits à grand diamètre pour 16 million ; ou encore l'achat de 3 million d'équipement pour restaurer 500 ha de terre dégradées en haute intensité de main d'œuvre.</p>

Titre du projet 26 : Appui aux Bozos du Wassouloubale dans l'adaptation aux changements climatiques a travers l'aménagement des étangs piscicoles et l'élevage des petits ruminants

Postulant : Pôle des Actions d'Intégration des Droits Humains en Afrique

Critères d'évaluation	Évaluation
1. Critères d'évaluation de la capacité institutionnelle	
1.1. L'organisation a-t-elle une expérience en matière de renforcement de la résilience en général et particulièrement dans la mise en œuvre de projets d'adaptation ou d'atténuation ?	L'ONG justifie de 17 projets dont le coût varie de 22 à 348 millions de FCFA. Elle a été félicitée plusieurs fois par les plus hautes autorités du Mali. Les principaux partenaires financiers du PACIN DHA sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Union Européenne (UE) duquel elle reçoit de nombreux financements, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds Commun de Développement Mali/Canada (FCD) de l'UE. Elle
1.2. Le postulant a-t-il une expérience dans l'application de l'approche genre dans des projets similaires ?	Au vu des projets mis en œuvre par le passé, le postulant semble avoir de l'expérience dans l'application de l'approche genre : projet d'accès de la femme à la justice, projet de valorisation des produits forestiers, projet d'adduction en eau potable, ...
1.3. Le postulant a-t-il une expérience en matière d'intégration de la sensibilité aux conflits dans des projets similaires ?	Le projet d'organisation des communautés transfrontalières contre l'exploitation illégale de la faune sauvage paraît être le seul qui laisse entrevoir une certaine expérience en intégration de la sensibilité aux conflits.
1.4. Le postulant a-t-il la capacité à appliquer des méthodes participatives en relation avec les stratégies d'adaptation (gestion locale participative et durable des ressources naturelles, identification des besoins locaux et l'identification des groupes vulnérables)	Le postulant a une grande expérience dans l'application des méthodes participatives. Les projets exécutés ont un caractère participatif et prennent en compte les besoins des femmes, groupe vulnérable : accès des femmes à la justice, adduction en eau potable.
2. Critères d'évaluation de la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs et aux priorités de l'appel à proposition	

<p>2.1. La proposition est-elle alignée sur le cadre logique du document du PIL-ADCC et contribue-t-elle à la réalisation des objectifs et résultats attendus ?</p>	<p>L'objectif global du projet est renforcer la résilience des Bozos du Wassouloubale aux changements climatiques à travers l'aménagement des étangs piscicoles et l'élevage des petits ruminants. Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <p>OS1 : améliorer les conditions d'existence durable (sécurité alimentaire, satisfaction des besoins vitaux) de l'ethnie Bozo à travers l'aménagement de 4 étangs piscicoles et la mise à disposition des équipements de pêche.</p> <p>OS2 : encadrer et équiper une coopérative féminine de 100 femmes bozos dans le séchage, fumage et la conservation du poisson.</p> <p>OS3 : reconstituer le cheptel des petits ruminants de 50 ménages sinistres notamment ceux affectés par les inondations de septembre 2014 par la mise en place d'unité de reproduction (3 sujets par ménage).</p> <p>L'objectif global du projet correspond à l'OS1 du PIL ADCC ainsi formulé : « Les capacités de résilience des communautés sont davantage renforcées face aux effets du changement climatique ».</p> <p>Quant aux objectifs spécifiques et les résultats, ils sont en cohérence avec l'OG, l'OS1 et les Résultats R11 et R12 du PIL- ADCC.</p>
<p>2.2. La proposition combine-t-elle les stratégies d'adaptation et d'atténuation ?</p>	<p>La stratégie du projet consiste à promouvoir des activités d'aménagement des étangs, de production du poisson et d'élevage de petits ruminants. En ce sens, elle n'intègre pas la dimension « mitigation ».</p>
<p>2.3. La proposition contient-elle des objectifs et résultats attendus spécifiques en faveur des groupes marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Le projet concerne essentiellement des femmes et des hommes de l'ethnie Bozos, jeunes et vieux. Un volet est consacré à des personnes sinistrées des inondations.</p>
<p>2.4. Les actions proposées incluent-elles des actions spécifiques en faveur des groupes vulnérables ou marginalisés (femmes, jeunes, handicapés, pauvres et démunis, personnes de bas statut social) ?</p>	<p>Une seule activité est spécifique aux femmes : « A2 : Le renforcement des capacités des femmes en conservation et séchage du poisson ». Mais d'autres activités comme « A3 : L'encadrement des populations dans l'élevage », concerne aussi les femmes.</p>
<p>2.5. La proposition va-t-elle permettre à ces groupes marginalisés d'accéder aux ressources et bénéfices du projet et de pouvoir les contrôler?</p>	<p>Le groupe cible est regroupé en association reconnue officiellement et la superficie à aménager « ne souffre d'aucune contestation car ils ont été octroyés suivant une procédure régulière par décision de l'administration.» c'est donc dire que le groupe aura un accès sécurisé à la terre, aux équipements et contrôleront les recettes générées.</p>

2.6. Le projet s'inscrit-il dans les priorités de développement local (conformité avec le PDSEC)?	Le projet est conforme au PDSEC car celui-ci « prévoit ... l'accompagnement des communautés dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. »
2.7. L'analyse du contexte montre-t-elle clairement les problèmes genre dans la zone d'intervention et les groupes spécifiques concernés?	L'analyse du contexte montre clairement les questions genre en termes de non discrimination et de répartition des tâches entre femmes, hommes, jeunes et vieux. De plus les Bozos sont un groupe un peu spécifique.
2.8. La proposition dit-elle comment lever les contraintes à la participation des femmes aux activités du projet : la gestion du temps, l'accès aux sites, incompétence technique, etc. ?	Les femmes ont perdu 250 fours lors des inondations et ont vu leur revenu baissé de 40%. Il est question de les doter en équipement de séchage et de fumage du poisson et de les former.
2.9. Les actions proposées ont-elles un effet sur la création d'emploi et effet sur la réduction de l'exode et la migration?	Les 4 étangs de pisciculture, la dotation des femmes en fours, les activités d'embouche ovine et caprine et la commercialisation du poisson emploieront plusieurs dizaine de personnes qui, sans le projet, seraient en chômage ou sous-emploi ou en exode.
2.10. La conception du microprojet est-elle cohérente (le projet fait-il une analyse claire des problèmes en cause ?, le projet prend-il en compte les facteurs externes et les parties prenantes) ?	La conception du projet semble cohérente avec le constat : détérioration des conditions de la production piscicole, endettement et exode des jeunes et des femmes Bozos. Tout cela comme conséquence de la variabilité et du CC. L'introduction d'élevage de petits ruminants vise à diversifier les sources de revenus des femmes et des jeunes.
2.11. La proposition permet-elle de valoriser un savoir local ?	Les activités du projet sont essentiellement la spécialité des femmes et des hommes bozos.
2.12. L'analyse du contexte informe-t-elle sur : les liens entre changements climatiques et conflits existants dans la zone d'intervention, Les impacts potentiels de ces conflits sur l'atteinte des résultats Risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet et leurs impacts potentiels sur l'atteinte des résultats ?	Les inondations de 2015 sont en lien avec les CC ; il y a absence de conflits dans la zone et les futurs acteurs ont remédié à un éventuel conflit de terre en s'assurant une sécurité foncière préalable des espaces à aménager.
2.13. La proposition prévoit-elle une capitalisation d'expérience etc. ?	Un document de capitalisation sera produit et largement diffusé par plusieurs canaux de communication et d'information.
3. Critères d'évaluation de l'efficacité et de la faisabilité des actions proposées et leurs impacts environnementaux	
3.1. le cadre logique est-il conçu selon le format GAR indiqué en annexe 7 ?	Le tableau du cadre logique ne comporte pas d'activités. Il se limite aux objectifs globaux, spécifiques et aux résultats attendus. Sans activités, le cadre logique est incomplet. Cependant des activités ont bel et bien été décrites et mises en relation avec les résultats attendus. On peut donc croire qu'il s'agit d'une simple omission des activités dans le cadre logique.

<p>3.2. Les activités proposées sont-elles appropriées et cohérentes avec les objectifs et les résultats attendus ?</p>	<p>Les activités (regroupées en trois grandes catégories) se devraient être plus détaillées et utilement complétées (par exemple, par des formations des bénéficiaires en gestion durables des pêches et en entrepreneuriat). Néanmoins, elles sont en cohérence avec les résultats attendus. De nombreuses activités figurent en filigrane dans le texte, comme par exemple, la mise en place d'un fonds de roulement. D'autres encore apparaissent dans le budget, comme par exemple, la mise en place d'unités de production de moutons et de chèvres, ou encore, le recrutement de formateurs etc. toutes ces activités doivent être incluses dans le cadre logique.</p> <p>Les résultats attendus (au nombre de trois) sont en cohérence avec les objectifs spécifiques, eux-mêmes au nombre de trois). Cette façon très succincte de formuler les résultats et les activités, si elle a le mérite d'être concise, ne permet cependant pas de prendre en compte tous les aspects. Ce qui peut réserver des surprises dans l'exécution.</p>
<p>3.3. Les activités proposées sont-elles appropriées, réalisables sur la durée du projet ?</p>	<p>Les activités retenues sont conteste pertinentes. Il s'agit des suivantes : A1 : 1 : Le renforcement des capacités de production du poisson</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement des étangs - équipement des pêcheurs - production et commercialisation du poisson <p>A2 : Le renforcement des capacités des femmes en conservation et séchage du poisson. A3 : L'encadrement des populations dans l'élevage.</p> <p>Elles semblent réalisables dans la durée impartie, sous réserve qu'elles soient détaillées.</p>
<p>3.4. Les actions proposées sont-elles réalisables avec le budget arrêté ?</p>	<p>Il y a des craintes de sous-estimation du budget du fait que les activités ne sont pas vraiment détaillées. Un effort reste à faire dans ce sens.</p>
<p>3.5. La proposition est-elle conforme avec la politique nationale de protection de l'environnement (PNPE) et le programme d'action national d'adaptation (PANA) ?</p>	<p>Les objectifs du projet sont cohérents avec les sous-objectifs globaux du PNPE, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) assurer la sécurité alimentaire et la fourniture de produits en quantité et qualité ; (ii) promouvoir la création d'emplois. <p>L'objectif global du projet est cohérent avec l'OS du PANA ainsi formulé : « OS2 : Renforcer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques par l'intégration de mesures d'adaptation prioritairement dans les secteurs les plus vulnérables ».</p>

3.6. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de minimisation des risques de conflits liés à la mise en œuvre du projet ?	Les conflits transfrontaliers sont possibles mais n'ont aucune incidence sur le projet. Ils sont toujours remédiés dans le cadre des concertations entre autorités administratives du Mali et de la Guinée.
3.7. La proposition renseigne-t-elle sur la stratégie de gestion du projet en cas de survenance de conflits violents (crise sécuritaire) ?	Le projet ne prévoit pas une telle stratégie
3.8. Le plan d'action du projet est-il clair et réalisable d'ici sur une durée maximum de 24 mois ?	Le plan d'action semble tout à fait réalisable dans les délais.
3.9. La proposition contient-il un plan de suivi évaluation ?	Un système de SE est prévu qui prévoit des évaluations internes et externes ainsi que des audits.
3.10. La proposition permet-elle d'avoir un impact sur les groupes et les communautés vulnérables ?	La communauté concernée est spécifique et en plus est sinistrée
3.11. La proposition contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables pour les résultats ?	<p>Les résultats attendus du projet sont les suivants :</p> <p>R11 : l'aménagement de 4 étangs piscicoles et la vulgarisation des équipements de pêche ont permis une production annuelle de 8 tonnes de poisson et l'améliorent les conditions d'existence et l'augmentation des revenus des bozos du Wassouloubale de l'ordre de 14.000.000FCFA par an.</p> <p>R21 : L'encadrement de 100 femmes bozos dans le séchage, le fumage et la conservation et leur équipement a allégé leurs tâches, améliore la qualité du poisson et augmente leur revenu monétaire de l'ordre de 40%.</p> <p>R31 : la reprise de l'élevage des petits ruminants par 50 ménages sinistrés, notamment ceux affectés par les inondations de septembre 2014 par la mise en place d'unité de reproduction (3 sujets par ménage) a permis de reconstituer le cheptel à 100%.</p> <p>Tous ces résultats sont renseignés par des IOV.</p>
3.12. La proposition contient-elle des indicateurs spécifiques au genre ?	La proposition contient des indicateurs spécifiques au genre
3.13. La proposition contient-elle un plan de gestion des impacts environnementaux du projet ?	Certains impacts sont identifiés et pris en charge comme par exemple la gestion des bancos issus des excavations des étangs. D'autres impacts positifs comme l'allègement de la pression de capture sont également évoqués. Toutefois, une analyse plus poussée est recommandée.
3.14. La proposition contribuera-t-elle à l'animation du CIRTA ?	Oui : projet d'amélioration des conditions de vie de la communauté bozos.
4. Critères d'évaluation de la durabilité de la proposition	

4.1. La proposition permet-elle de renforcer durablement les capacités des acteurs locaux (organisations bénéficiaires, leaders communautaires, élus des communes) ?	Les groupes cibles seront formés mais le projet est muet sur la formation des élus.
4.2. La proposition a-t-elle un effet multiplicateur (possibilité de répliques ou d'étendre les résultats et de diffusion des informations) ?	Les activités proposées (promotion de la pisciculture et l'élevage de petits ruminants) sont facilement répliquables pour peu qu'il existe des financements adéquats. Ces activités sont d'ailleurs menées spontanément par les Bozos.

<p>4.3. Les résultats attendus de la proposition sont-ils durables :</p> <p>Sur le plan financier, comment les activités seront financées après la fin du financement ?</p> <p>Sur le plan institutionnel, quelles structures permettent de poursuivre les activités mises en place, à la fin de l'action ? Y aura-t-il une appropriation des résultats par les bénéficiaires ?)</p> <p>Quel est le niveau d'appropriation par les bénéficiaires ?</p>	<p>Le contexte politique est favorable à la pisciculture au Mali car l'Assemblée Nationale a voté en 2015 une nouvelle loi sur le développement du secteur de la pêche qui met un accent particulier sur l'aménagement des étangs. De plus, la mairie du Wassouloubale accorde une place importante dans l'aménagement des étangs au niveau de son programme de développement local.</p> <p>Sur le plan institutionnel, les bozos du Wassouloubale sont regroupés au sein d'une association créée suivant récépissé N°006/CY en date du 5 juin 2006. Cette association dispose de 5ha délivrés à titre définitive et irrévocable par l'Etat pour l'aménagement des étangs piscicoles suivant décision N°09/ 080/ P/CYA du 17 Aout 2009 (voir annexe). Autrement dit, en plus des 4 étangs prévus dans le cadre de cette subvention, il y'a encore suffisamment de place pour la réalisation des étangs et d'autres partenaires seront sollicités par l'association des bozos.</p> <p>Sur le plan financier, la production attendue des 4 étangs est de 8 tonnes par an à raison de 2 tonnes par étangs, ce qui représente une valeur monétaire minimum de 14 000 000FCFA. La dure des étangs en béton pouvant aller jusqu'à 50 ans minimum, l'aménagement des 4 étangs sera un moyen efficace et durable de lutter contre la pauvreté dans la zone d'intervention.</p> <p>Les activités du projet ont été proposées par les bénéficiaires eux mêmes c'est à dire la communauté bozo en collaboration avec les principaux acteurs à savoir les services techniques et les autorités politiques et administratives. Ce qui laisse supposer une réelle appropriation.</p>
--	--

<p>4.4. Au niveau politique, la stratégie de mise en œuvre du projet donne-t-elle suffisamment de responsabilité aux collectivités ? Et quel sera l'impact du projet sur la politique au niveau local?</p>	<p><i>« La mairie du Wassouloubale (...) est le premier partenaire du projet. Elle désignera deux conseillers qui prendront part aux activités dans les villages. A travers ce partenariat, la finalité recherchée est d'amener la commune à suivre la mise en œuvre des activités (...) et à renforcer ses capacités dans l'exécution des projets de pisciculture. »</i></p>
<p>4.5. Le postulant a-t-il une présence institutionnelle long-terme (personnel, bureau, ...) dans la/les commune(s) où le projet sera exécuté?</p>	<p>Le postulant ne fait mention d'aucune représentation dans la région ou la commune.</p>
<p>4.6. La proposition informe-t-elle sur comment les activités continueront d'être prises en charge après la fin de la subvention ?</p>	<p>Oui, les mêmes activités se poursuivront après le projet.</p>
<p>5. Critère d'évaluation de l'efficience coût efficacité</p>	
<p>5.1. Les activités sont-elles clairement reflétées dans le budget ?</p>	<p>Les activités sont bien liées aux résultats et ont été bien budgétées.</p>
<p>5.2. Le ratio entre les coûts estimatifs et les résultats attendus est-il satisfaisant ?</p>	<p>Les choix semblent être efficaces et les ratios coût/ efficacité semblent corrects.</p>